

ANNEXE A1

Adresse :
6675 8e Rang,
Saint-Lucien, QC, J0C 1N0

No de lots : 5 454 704

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
- La plupart des meubles dans le petit camp de chasse <i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i>	

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

- 1. LA GARANTIE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
- 2. INCLUSIONS :** La section de la clause 11.2 qui stipule "*à les laisser libres de tout bien non inclus à la présente promesse d'achat ou qui n'est pas pris en charge par l'acheteur, à défaut de quoi l'acheteur pourra les faire enlever aux frais du vendeur...*" est remplacée par celle-ci :

Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
- 3. POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES :** Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
- 4. SUPERFICIE :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
- 5. TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ :** L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. L'acheteur et le vendeur comprennent qu'ils sont les uniques responsables de ce transfert et non le courtier. **(Voir document ci-joint)**

6. **ZONAGE AGRICOLE** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
7. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
8. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
9. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution ainsi qu'une mention d'un bail pour la location de droits miniers qui semble expiré, selon une mention figurant à l'acte de vente de 1988.

Date : 20-02-2026

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

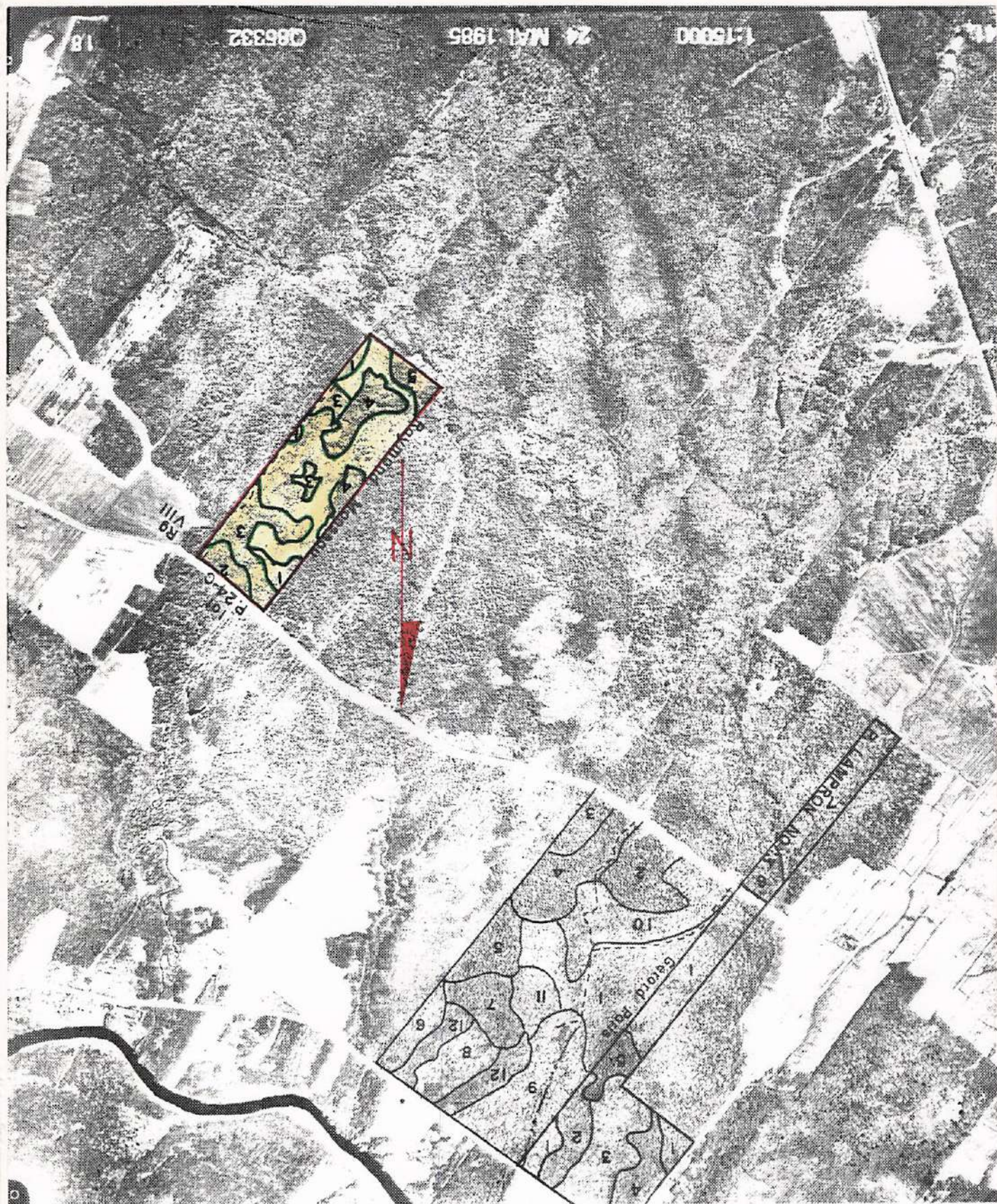
PA _____

_____ Acheteur 1	_____ Date	_____ Vendeur 1	_____ Date
_____ Acheteur 2	_____ Date	_____ Vendeur 2	_____ Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en **rouge** et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*







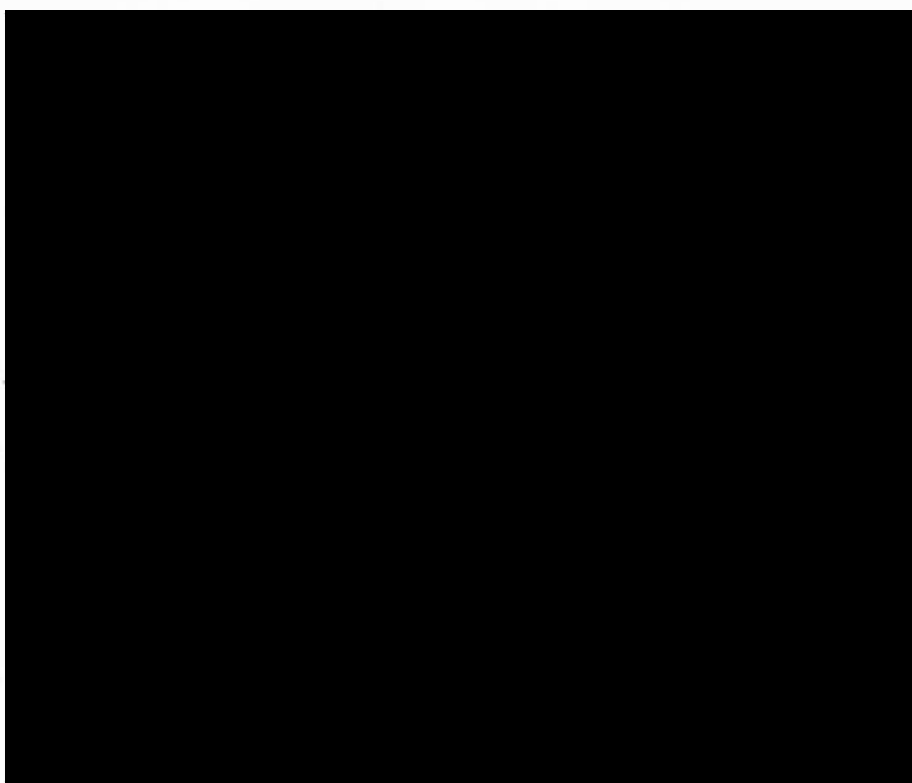
18

086332

24 MAY 1985

1-15000

Plan d'aménagement forestier



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Objectifs particuliers :

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ses arbres.

Aménager son boisé en améliorant sa qualité des tiges, sa productivité, tout en permettant d'assurer une régénération adéquate des tiges de bonne qualité.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Nom du producteur forestier : ██████████

Propriété numéro : 01

No. de producteur forestier: ██████████

No. du plan d'aménagement: 17421210400340406

Municipalité régionale de comté (MRC) :DRUMMOND

Code: 490

Municipalité : :ST-LUCIEN

Code: 49030

Cadastre: :KINGSEY

Code: 1308

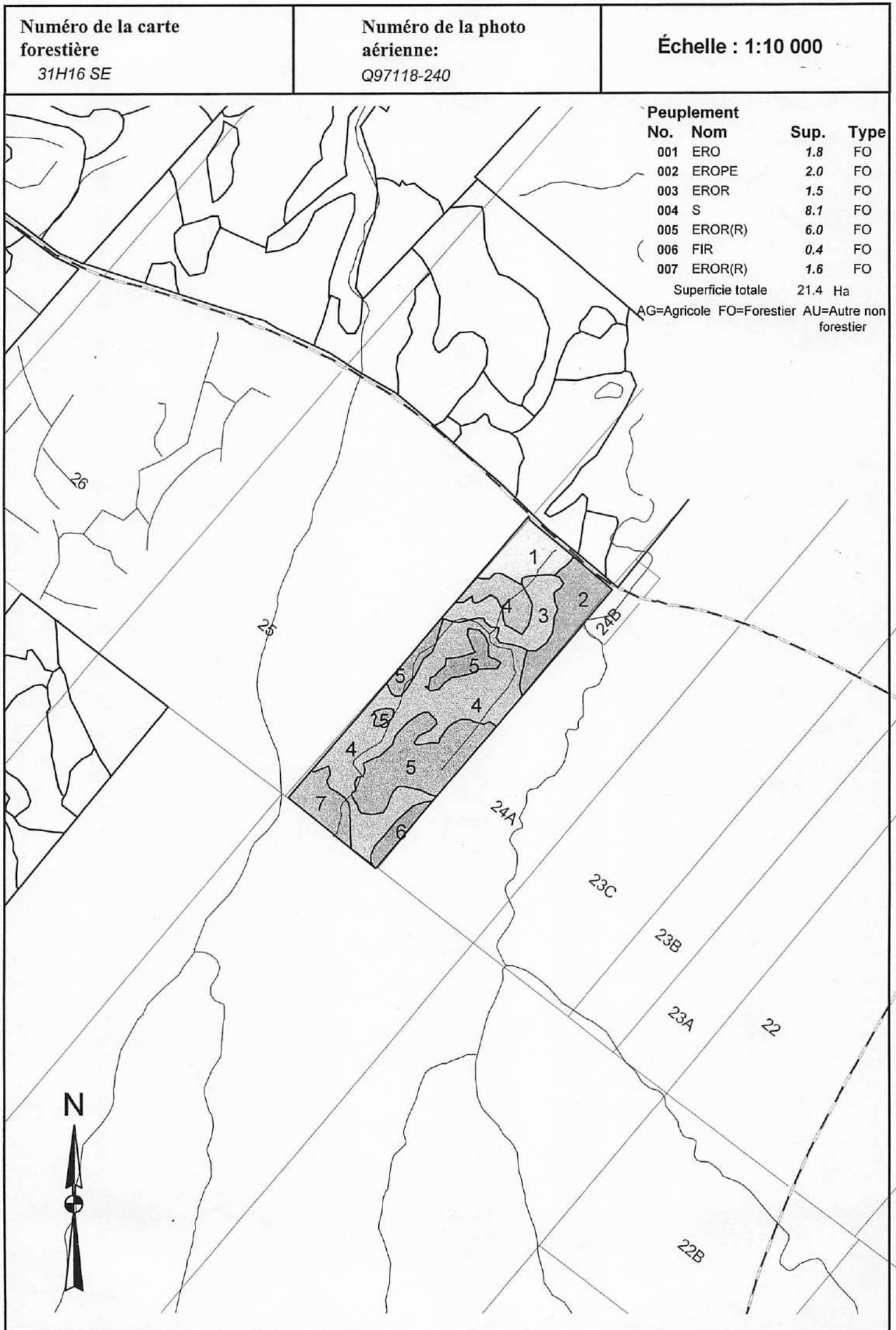
Unité d'évaluation	No. du lot	Rang:	Zone	Superficie totale (Ha)	Superficie à vocation forestière (Ha)	OGC
0380624060	24C.1	08 : VIII	Verte	21.4	21.4	O
Total:				21.4	21.4	

Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier : [REDACTED]

Propriété no. : 01

Nom du producteur forestier : [REDACTED]



Veuillez prendre note. qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

REMARQUES GÉNÉRALE

Avant de procéder à l'exécution de vos travaux nous vous suggérons de lire le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Également, veuillez vous informer auprès de votre municipalité pour toutes réglementations particulières, concernant les interventions forestières pouvant être pratiquées sur votre lot.

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de dégager les lignes de lots pour éviter tous les problèmes avec vos voisins.

Le plan de gestion vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Société Sylvicole se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Également, la Société Sylvicole ne se tient pas responsable des travaux de drainage si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- d'aviser la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. de tout changement concernant cette propriété.
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

2004-06-01
Date

Numéro du plan de gestion : 17421210400340406

J'ai élaboré ce plan d'aménagement forestier pour la propriété suivante appartenant à:

Ce plan est valide jusqu'au : 2014-06-01

Plan d'aménagement rédigé par :

J.-G. Forcier ass. tech.

2004-06-01
Date

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement # 4 (adopté le 1 avril 1997) de l'Agence forestière des Bois-Francs

Daniel St-Hilaire, ingénieur forestier 84-016

2004-06-01
Date



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.
1000, Rang 9,
St-Albert J0A 1E0
Tél:(819)353-2361 (1-800-567-5830)
Fax:(819)353-2740

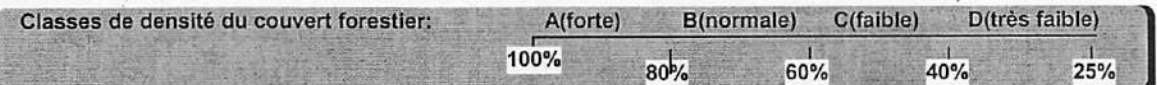


DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: XXXXXXXXXX Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: XXXXXXXXXX

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha		Remarques sur les peuplements forestiers
001	ERO Erablière rouge	Érable rouge	Densité	B	Ce peuplement croît sur un site valonné. Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Les feuillus intolérants dans ce peuplement se dégradent par manque de lumière et sont remplacés progressivement par une ou des essences intermédiaires. Le propriétaire devrait songer ultérieurement à aménager son peuplement en fonction des essences de qualité poussant naturellement. La distribution de la régénération de qualité varie selon les secteurs du peuplement.
		Pruche de l'Est	Classe hauteur (m)	14	
		Sapin baumier	1.8 Classe d'age	40	
		Bouleau gris	Diam. moyen (cm)	20	
		Peuplier faux-tremble	Surf. terrière (m ² /Ha)	21	
002	EROPE Erablière rouge à peuplier	Érable rouge	Densité	B	Une partie du peuplement se situe sur les pentes abruptes d'un cours d'eau ce qui en limite l'exploitation. Le site est généralement frais. Il y a une régénération abondante de feuillus de qualité au stade gauli (2 à 10 cm) en sous-étage. La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement.
		Peuplier faux-tremble	Classe hauteur (m)	14	
		Sapin baumier	2 Classe d'age	40	
		Cerisier tardif	Diam. moyen (cm)	18	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	22	
003	EROR Erablière rouge résineuse	Érable rouge	Densité	B	Le site est généralement frais. On dénote la présence d'une bonne régénération dans les trouées. Lors de vos travaux d'éclaircie dans votre peuplement, nous vous conseillons de garder une bonne diversité des essences présentes dans le peuplement. Cette diversité des essences diminue le risque de maladie et permet d'avoir une distribution régulière de vos arbres. Dans ce peuplement, on remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges. Les caractéristiques du peuplement n'étant pas homogènes sur toute sa superficie, il est possible que celui-ci soit traité en partie seulement.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	14	
		Bouleau gris	1.5 Classe d'age	40	
		Épinette rouge	Diam. moyen (cm)	20	
		Peuplier faux-tremble	Surf. terrière (m ² /Ha)	20	
004	S Sapinière	Sapin baumier	Densité	B	Seulement une partie de la superficie du peuplement a besoin d'être drainée. Ce peuplement possède un très bon potentiel de croissance et la qualité des tiges ainsi que leur vigueur méritent que l'on accorde une attention particulière. On dénote une hauteur variable des arbres dans le peuplement. Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité. Ce peuplement a déjà fait l'objet d'un traitement sylvicole. Pour le moment il n'est pas urgent d'intervenir dans ce peuplement étant donné que le volume de bois n'est pas assez élevé pour une éclaircie commerciale. Cependant une intervention légère pourrait permettre de maintenir la croissance des arbres résiduels.
		Épinette rouge	Classe hauteur (m)	11	
		Pin blanc	8.1 Classe d'age	30	
		Némopanthé mucroné	Diam. moyen (cm)	12	
		Érable rouge	Surf. terrière (m ² /Ha)	16	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement



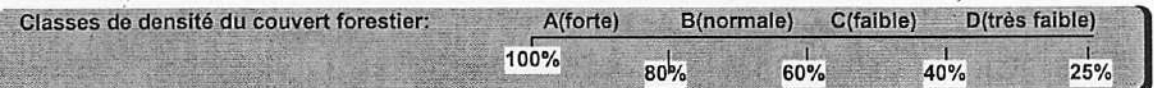
Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: XXXXXXXXXX Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: XXXXXXXXXX

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Remarques sur les peuplements forestiers	
005	EROR(R) Erablière rouge résineuse à dom. rés.	Pruche de l'Est	Densité	B	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Il y a une régénération abondante de résineux de qualité au stade gauli (2 à 10cm) en sous-étage. La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	14	
		Épinette rouge	6 Classe d'âge	30	
		Mélèze laricin	Diam. moyen (cm)	18	
		Érable rouge	Surf. terrière (m ² /Ha)	29	
006	FIR Feuillu intolérant à résineux	Bouleau gris	Densité	C	Ce site est mal drainé et empêche les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. Le propriétaire devrait songer ultérieurement à aménager son peuplement en fonction des essences de qualité poussant naturellement.
		Bouleau blanc	Classe hauteur (m)	8	
		Érable rouge	0.4 Classe d'âge	20	
		Sapin baumier	Diam. moyen (cm)	8	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	2	
007	EROR(R) Erablière rouge résineuse à dom. rés.	Sapin baumier	Densité	B	Ce peuplement croît sur un site valonné. Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. On dénote la présence d'une bonne régénération dans les trouées. Lors de vos travaux d'éclaircie dans votre peuplement, nous vous conseillons de garder une bonne diversité des essences présentes dans le peuplement. Cette diversité des essences diminue le risque de maladie et permet d'avoir une distribution régulière de vos arbres.
		Pruche de l'Est	Classe hauteur (m)	20	
		Érable rouge	1.6 Classe d'âge	60	
		Bouleau blanc	Diam. moyen (cm)	22	
		Peuplier faux-tremble	Surf. terrière (m ² /Ha)	35	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 01 Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No	Type de peuplement	Description des travaux forestiers
001	ERO B 14 40 S.T. 21 Erablière rouge 1.8 Ha	ASSAINISSEMENT Une coupe d'assainissement (éclaircie à 20%) serait le traitement approprié pour ce type de peuplement. Les arbres prélevés devront être ceux présentant des défauts plus prononcés au niveau du tronc (ex: branches mortes, plusieurs têtes, forme asymétrique, grosseur etc.). Il est important de garder une bonne diversité des essences présentes dans le peuplement et d'avoir une distribution régulière des arbres. Ceci aura pour effet d'augmenter la croissance et d'améliorer la qualité des essences résiduelles.
002	EROPE B 14 40 S.T. 22 Erablière rouge à peuplier 2 Ha	COUPE DE DEGAGEMENT Le traitement consiste à dégager un certain nombre de tiges, de manière à en répartir l'accroissement sur un nombre plus restreint, mieux réparties et de bonne qualité. Cette intervention aura donc pour effet d'augmenter la croissance des arbres résiduels, d'améliorer la qualité et la vigueur des tiges et par le fait même, d'augmenter leur résistance envers les agents nuisibles. L'opération se fait sans qu'il y ait récupération d'un volume de bois: les jeunes arbres coupés sont laissés sur place. Après le traitement, on retrouvera environ 2500 à 3500 tiges à l'hectare d'essences résineuses et feuillues. Le choix des essences à favoriser sera par ordre d'importance: l'épinette le sapin, l'érable rouge et autres essences de valeur.
003	EROR B 14 40 S.T. 20 Erablière rouge résineuse 1.5 Ha	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.
004	S B 11 30 S.T. 16 Sapinière 8.1 Ha	FAIBLE VOLUME Il y aura possibilité de faire une coupe d'éclaircie dans ce peuplement lorsque le volume de bois marchand aura augmenté. Ce peuplement devra être réinventorié dans cinq ans environ de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.
005	EROR(R) B 14 30 S.T. 29 Erablière rouge résineuse à dom. rés. 6 Ha	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.
006	FIR C 8 20 S.T. 2 Feuillu intolérant à résineux 0.4 Ha	DRAINAGE FORESTIER Afin d'accentuer et de maintenir la croissance des arbres de ce peuplement, un réseau de drainage devra être effectué. Ces travaux comprennent le creusage de fossés principaux et secondaires afin d'abaisser le niveau de la nappe d'eau contenu dans le sol. Ainsi, les racines pourront se développer adéquatement tout en favorisant chez l'arbre une meilleure résistance au vent, aux maladies et aux insectes. La densité de ce peuplement est très irrégulière. Le traitement approprié consiste à dégager la régénération résineuse et à prélever les tiges indésirables dans les îlots les plus denses.
007	EROR(R) B 20 60 S.T. 35 Erablière rouge résineuse à dom. rés. 1.6 Ha	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT Cette technique consiste à ouvrir le peuplement qui approche la maturité par l'entremise d'une coupe partielle. Lors de cette première coupe on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité, les plus vigoureux et les mieux formés car ils produiront les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 40 et 45 %. La coupe finale s'effectuera, quant à elle, lorsque la régénération est bien installée, c'est-à-dire de 5 à 10 ans après la première coupe. Le principal avantage de cette coupe est d'obtenir une régénération abondante en essences désirables.

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux



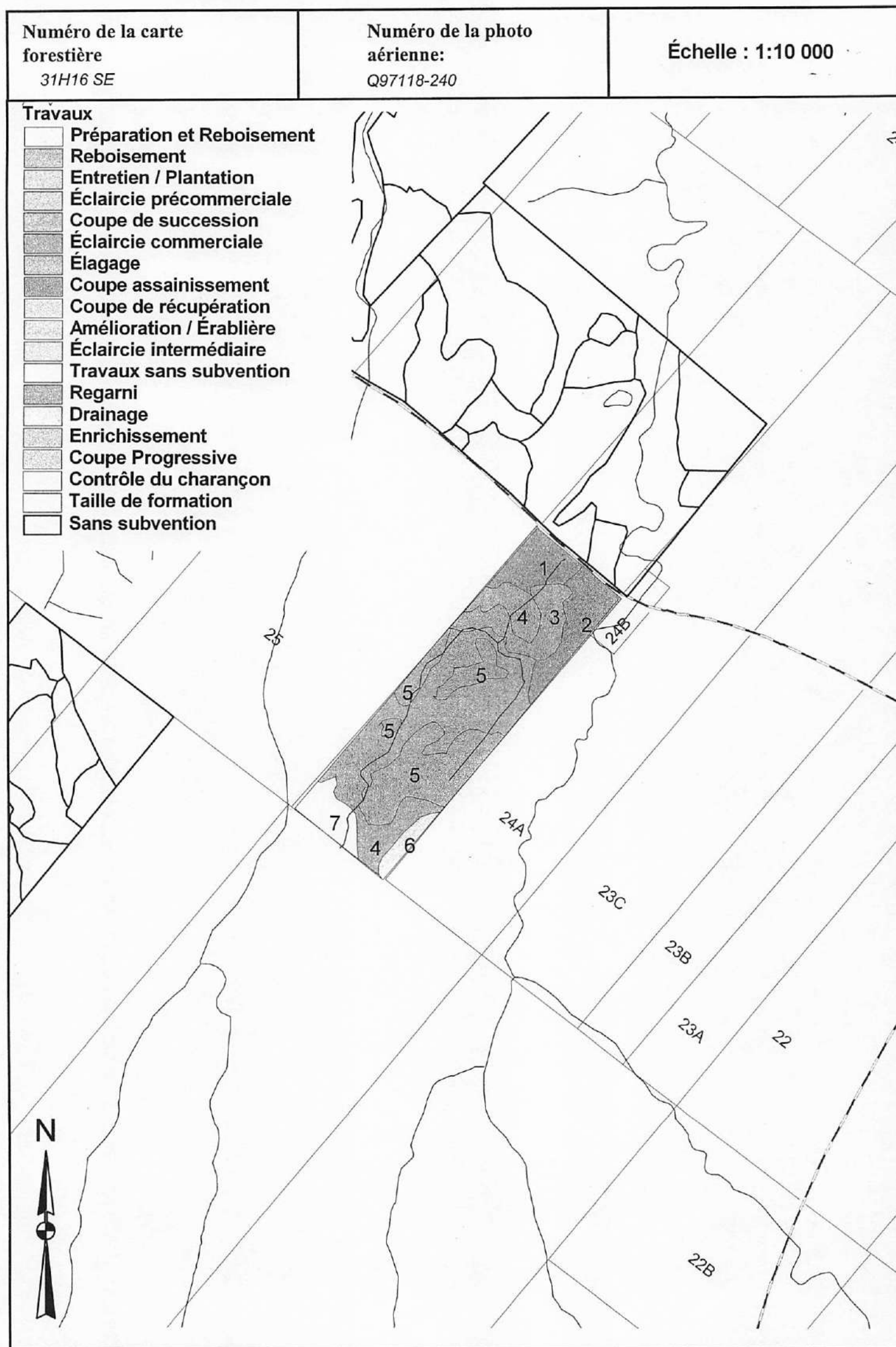
Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier :

Propriété no. : 01

Nom du producteur forestier :



Veuillez prendre note, qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

Résumé de la FORÊT / Données Techniques

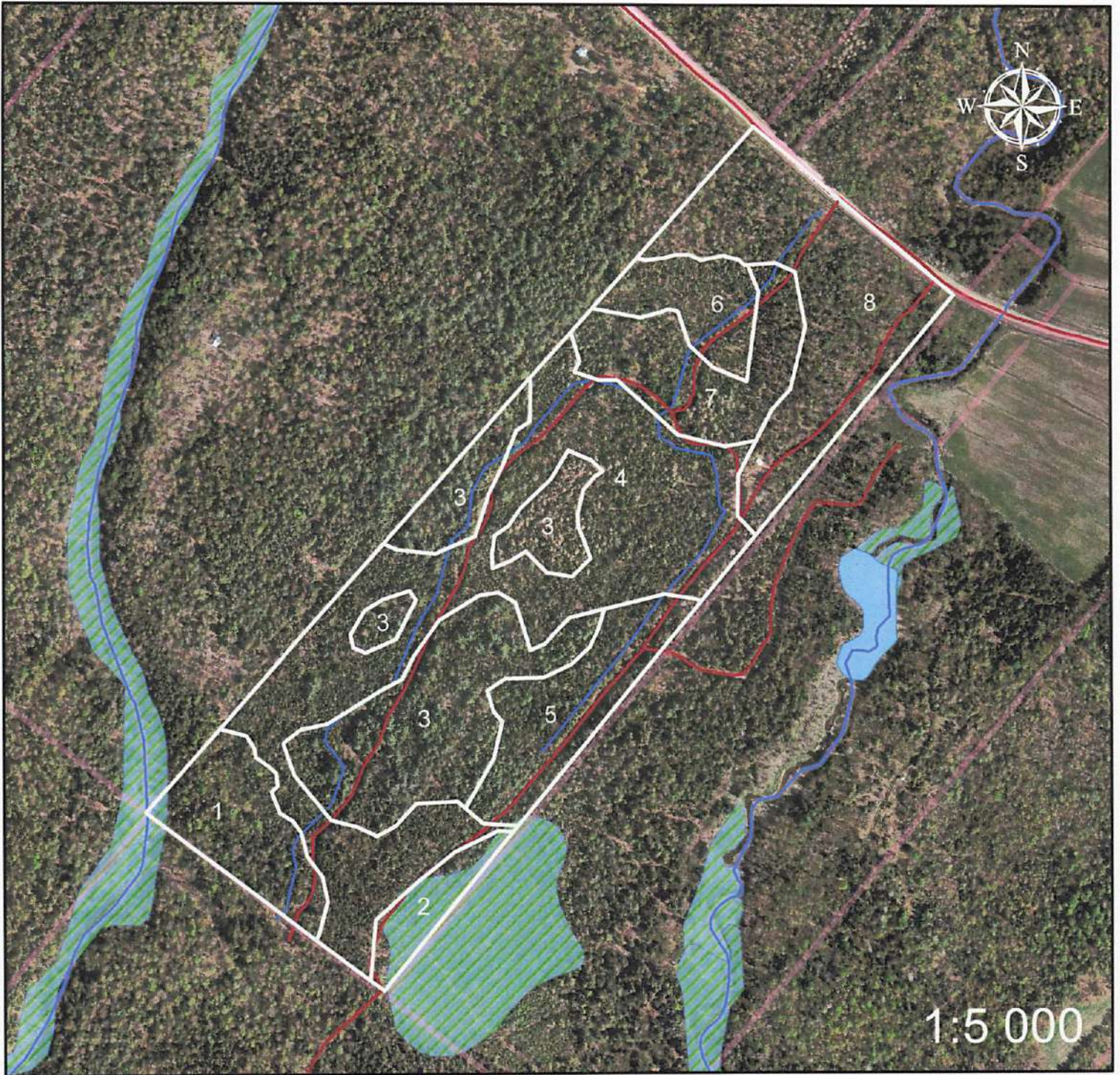
No. du producteur forestier: / Propriété no. 01

Nom du producteur forestier: /

No. peup.	Type peuplement	Superf. approx. Ha	Essences principales	Dens.	S.Haut	Age	Diam.	Sur. ter.	Travail	Ha 1000/PLANTS	Km
001	ERO	1.8	ERR PRU SAB BOG PET	B	14	40	20	21	9915	1.8	
002	EROPE	2	ERR PET SAB CET	B	14	40	18	22	9915	1.8	
003	EROR	1.5	ERR SAB BOG EPR PET	B	14	40	20	20	0966	0.5	
004	S	8.1	SAB EPR PIB NEM ERR	B	11	30	12	16	0966	8.1	
005	EROR(R)	6	PRU SAB EPR MEL ERR	B	14	30	18	29	0966	6	
006	FIR	0.4	BOG BOP ERR SAB	C	8	20	8	2	1081	0.6	
007	EROR(R)	1.6	SAB PRU ERR BOP PET	B	20	60	22	35	0973	1.6	

Plan d'aménagement forestier

Lot# 24.1/ 6675 8e rang, Saint-Lucien



Sceau
 Cette cartographie est réalisée uniquement
 au profit du lecteur. Elle n'a pas de valeur légale.
 Les divisions sont approximatives.

Sources des données
 Photographie aérienne 2010
 Ministère des ressources naturelles

Légende	
Limite Peuplements	Hydrologie linéaire
Routes et Chemins	Hydrologie de surface
	Milieus Humides

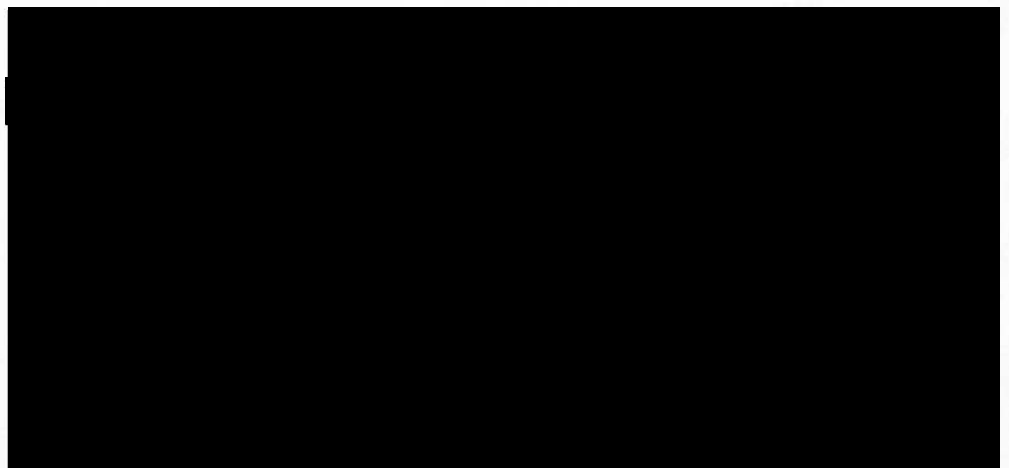
0 60 120 240 360 Mètres

Client
 [REDACTED]

Réalisation
 Jean-Philippe Tremblay
 14 Février 2014

SSA Société sylvoicole d'Arthabaska-Drummond inc.

Plan d'aménagement forestier



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Objectifs particuliers :

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ses arbres.

Aménager son boisé en améliorant sa qualité des tiges, sa productivité, tout en permettant d'assurer une régénération adéquate des tiges de bonne qualité.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Nom du producteur forestier : [REDACTED]

Propriété numéro : 01

No. de producteur forestier: [REDACTED]

No. du plan d'aménagement: 17421210400340406

Municipalité régionale de comté (MRC) :DRUMMOND

Code: 490

Municipalité : :ST-LUCIEN

Code: 49030

Cadastre: :KINGSEY

Code: 1308

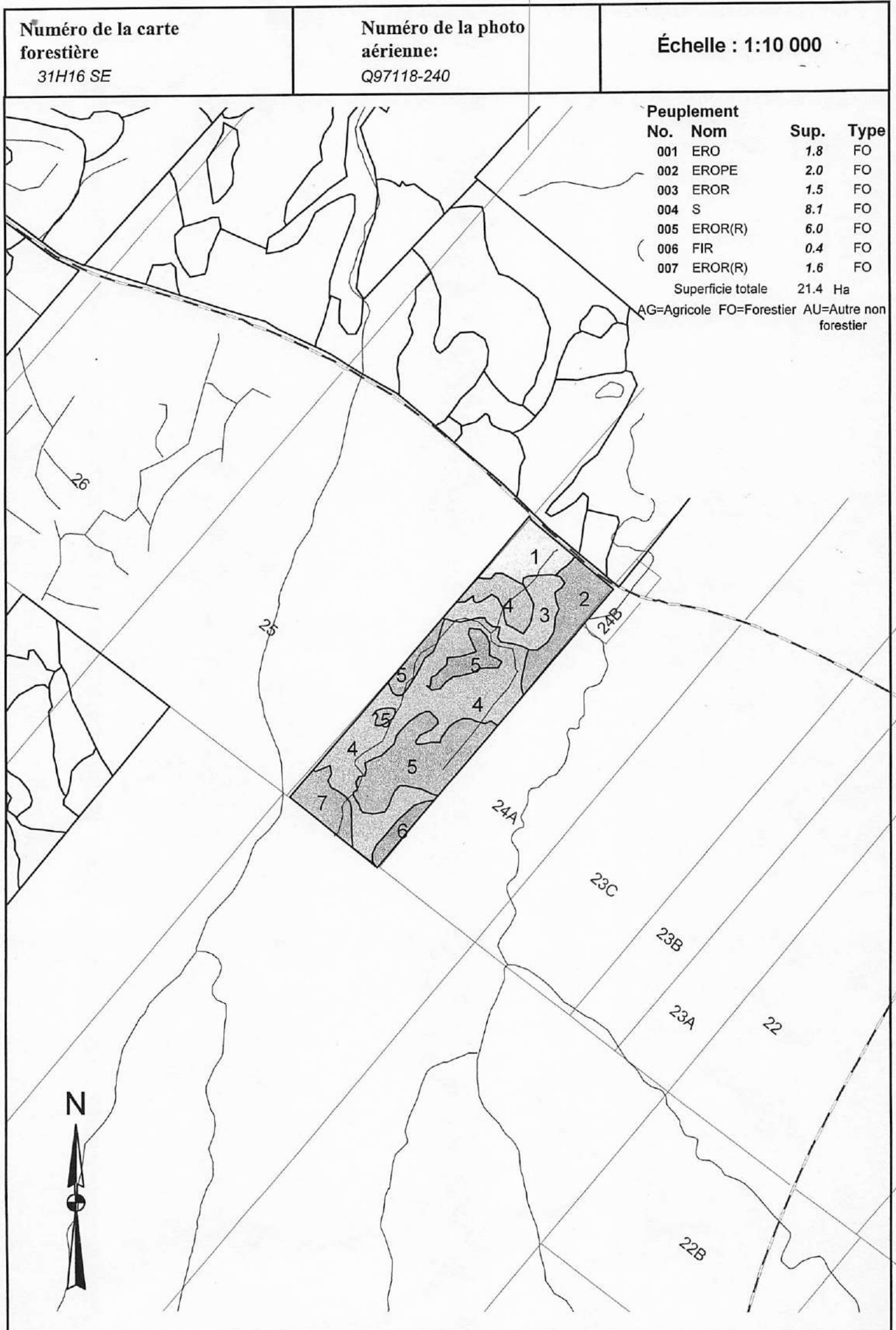
Unité d'évaluation	No. du lot	Rang:	Zone	Superficie totale (Ha)	Superficie à vocation forestière (Ha)	OGC
0380624060	24C.1	08 : VIII	Verte	21.4	21.4	O
Total:				21.4	21.4	

Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier :

Propriété no. : 01

Nom du producteur forestier :



Veuillez prendre note, qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

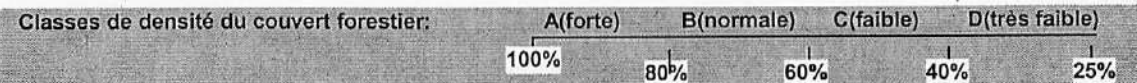
No. du producteur forestier: XXXXXXXXXX Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: XXXXXXXXXX

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Remarques sur les peuplements forestiers	
001	ERO <i>Erablière rouge</i>	Érable rouge	Densité	B	Ce peuplement croît sur un site valonné. Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Les feuillus intolérants dans ce peuplement se dégradent par manque de lumière et sont remplacés progressivement par une ou des essences intermédiaires. Le propriétaire devrait songer ultérieurement à aménager son peuplement en fonction des essences de qualité poussant naturellement. La distribution de la régénération de qualité varie selon les secteurs du peuplement.
		Pruche de l'Est	Classe hauteur (m)	14	
		Sapin baumier	1.8 Classe d'age	40	
		Bouleau gris	Diam. moyen (cm)	20	
		Peuplier faux-tremble	Surf. terrière (m ² /Ha)	21	
002	EROPE <i>Erablière rouge à peuplier</i>	Érable rouge	Densité	B	Une partie du peuplement se situe sur les pentes abruptes d'un cours d'eau ce qui en limite l'exploitation. Le site est généralement frais. Il y a une régénération abondante de feuillus de qualité au stade gauli (2 à 10 cm) en sous-étage. La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement.
		Peuplier faux-tremble	Classe hauteur (m)	14	
		Sapin baumier	2 Classe d'age	40	
		Cerisier tardif	Diam. moyen (cm)	18	
003	EROR <i>Erablière rouge résineuse</i>	Érable rouge	Densité	B	Le site est généralement frais. On dénote la présence d'une bonne régénération dans les trouées. Lors de vos travaux d'éclaircie dans votre peuplement, nous vous conseillons de garder une bonne diversité des essences présentes dans le peuplement. Cette diversité des essences diminue le risque de maladie et permet d'avoir une distribution régulière de vos arbres. Dans ce peuplement, on remarque une bonne diversité dans le diamètre des tiges. Les caractéristiques du peuplement n'étant pas homogènes sur toute sa superficie, il est possible que celui-ci soit traité en partie seulement.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	14	
		Bouleau gris	1.5 Classe d'age	40	
		Épinette rouge	Diam. moyen (cm)	20	
		Peuplier faux-tremble	Surf. terrière (m ² /Ha)	20	
004	S <i>Sapinière</i>	Sapin baumier	Densité	B	Seulement une partie de la superficie du peuplement a besoin d'être drainée. Ce peuplement possède un très bon potentiel de croissance et la qualité des tiges ainsi que leur vigueur méritent que l'on accorde une attention particulière. On dénote une hauteur variable des arbres dans le peuplement. Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité. Ce peuplement a déjà fait l'objet d'un traitement sylvicole. Pour le moment il n'est pas urgent d'intervenir dans ce peuplement étant donné que le volume de bois n'est pas assez élevé pour une éclaircie commerciale. Cependant une intervention légère pourrait permettre de maintenir la croissance des arbres résiduels.
		Épinette rouge	Classe hauteur (m)	11	
		Pin blanc	8.1 Classe d'age	30	
		Némopanthé mucroné	Diam. moyen (cm)	12	
		Érable rouge	Surf. terrière (m ² /Ha)	16	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

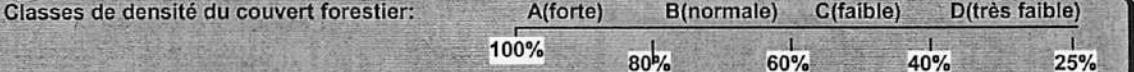


DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: XXXXXXXXXX Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: XXXXXXXXXX

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Remarques sur les peuplements forestiers	
005	EROR(R) Erablière rouge résineuse à dom. rés.	Pruche de l'Est	Densité	B	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Il y a une régénération abondante de résineux de qualité au stade gauli (2 à 10cm) en sous-étage. La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	14	
		Épinette rouge	6 Classe d'age	30	
		Mélèze laricin	Diam. moyen (cm)	18	
		Érable rouge	Surf. terrière (m ² /Ha)	29	
006	FIR Feuillu intolérant à résineux	Bouleau gris	Densité	C	Ce site est mal drainé et empêche les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance. Le propriétaire devrait songer ultérieurement à aménager son peuplement en fonction des essences de qualité poussant naturellement.
		Bouleau blanc	Classe hauteur (m)	8	
		Érable rouge	0.4 Classe d'age	20	
		Sapin baumier	Diam. moyen (cm)	8	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	2	
007	EROR(R) Erablière rouge résineuse à dom. rés.	Sapin baumier	Densité	B	Ce peuplement croît sur un site valonné. Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. On dénote la présence d'une bonne régénération dans les trouées. Lors de vos travaux d'éclaircie dans votre peuplement, nous vous conseillons de garder une bonne diversité des essences présentes dans le peuplement. Cette diversité des essences diminue le risque de maladie et permet d'avoir une distribution régulière de vos arbres.
		Pruche de l'Est	Classe hauteur (m)	20	
		Érable rouge	1.6 Classe d'age	60	
		Bouleau blanc	Diam. moyen (cm)	22	
		Peuplier faux-tremble	Surf. terrière (m ² /Ha)	35	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement



TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 01 Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No	Type de peuplement	Description des travaux forestiers
001	ERO B 14 40 S.T. 21 Erablière rouge 1.8 Ha	ASSAINISSEMENT Une coupe d'assainissement (éclaircie à 20%) serait le traitement approprié pour ce type de peuplement. Les arbres prélevés devront être ceux présentant des défauts plus prononcés au niveau du tronc (ex: branches mortes, plusieurs têtes, forme asymétrique, grosseur etc.). Il est important de garder une bonne diversité des essences présentes dans le peuplement et d'avoir une distribution régulière des arbres. Ceci aura pour effet d'augmenter la croissance et d'améliorer la qualité des essences résiduelles.
002	EROPE B 14 40 S.T. 22 Erablière rouge à peuplier 2 Ha	COUPE DE DEGAGEMENT Le traitement consiste à dégager un certain nombre de tiges, de manière à en répartir l'accroissement sur un nombre plus restreint, mieux réparties et de bonne qualité. Cette intervention aura donc pour effet d'augmenter la croissance des arbres résiduels, d'améliorer la qualité et la vigueur des tiges et par le fait même, d'augmenter leur résistance envers les agents nuisibles. L'opération se fait sans qu'il y ait récupération d'un volume de bois: les jeunes arbres coupés sont laissés sur place. Après le traitement, on retrouvera environ 2500 à 3500 tiges à l'hectare d'essences résineuses et feuillues. Le choix des essences à favoriser sera par ordre d'importance: l'épinette le sapin, l'érable rouge et autres essences de valeur.
003	EROR B 14 40 S.T. 20 Erablière rouge résineuse 1.5 Ha	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.
004	S B 11 30 S.T. 16 Sapinière 8.1 Ha	FAIBLE VOLUME Il y aura possibilité de faire une coupe d'éclaircie dans ce peuplement lorsque le volume de bois marchand aura augmenté. Ce peuplement devra être réinventorié dans cinq ans environ de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.
005	EROR(R) B 14 30 S.T. 29 Erablière rouge résineuse à dom. rés. 6 Ha	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.
006	FIR C 8 20 S.T. 2 Feuillu intolérant à résineux 0.4 Ha	DRAINAGE FORESTIER Afin d'accentuer et de maintenir la croissance des arbres de ce peuplement, un réseau de drainage devra être effectué. Ces travaux comprennent le creusage de fossés principaux et secondaires afin d'abaisser le niveau de la nappe d'eau contenu dans le sol. Ainsi, les racines pourront se développer adéquatement tout en favorisant chez l'arbre une meilleure résistance au vent, aux maladies et aux insectes. La densité de ce peuplement est très irrégulière. Le traitement approprié consiste à dégager la régénération résineuse et à prélever les tiges indésirables dans les îlots les plus denses.
007	EROR(R) B 20 60 S.T. 35 Erablière rouge résineuse à dom. rés. 1.6 Ha	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT Cette technique consiste à ouvrir le peuplement qui approche la maturité par l'entremise d'une coupe partielle. Lors de cette première coupe on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité, les plus vigoureux et les mieux formés car ils produiront les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 40 et 45 %. La coupe finale s'effectuera, quant à elle, lorsque la régénération est bien installée, c'est-à-dire de 5 à 10 ans après la première coupe. Le principal avantage de cette coupe est d'obtenir une régénération abondante en essences désirables.

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

REMARQUES GÉNÉRALE

Avant de procéder à l'exécution de vos travaux nous vous suggérons de lire le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Également, veuillez vous informer auprès de votre municipalité pour toutes réglementations particulières, concernant les interventions forestières pouvant être pratiquées sur votre lot.

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de dégager les lignes de lots pour éviter tous les problèmes avec vos voisins.

Le plan de gestion vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Société Sylvicole se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Également, la Société Sylvicole ne se tient pas responsable des travaux de drainage si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- d'aviser la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. de tout changement concernant cette propriété.
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

2004-06-01
Date

Numéro du plan de gestion : 17421210400340406

J'ai élaboré ce plan d'aménagement forestier pour la propriété suivante appartenant à :

Ce plan est valide jusqu'au : 2014-06-01

Plan d'aménagement rédigé par :

J.-G. Forcier ass. tech.

2004-06-01
Date

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement # 4 (adopté le 1 avril 1997) de l'Agence forestière des Bois-Francs

Daniel St-Hilaire, ingénieur forestier 84-016

2004-06-01
Date



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.
1000, Rang 9,
St-Albert J0A 1E0
Tél:(819)353-2361 (1-800-567-5830)
Fax:(819)353-2740

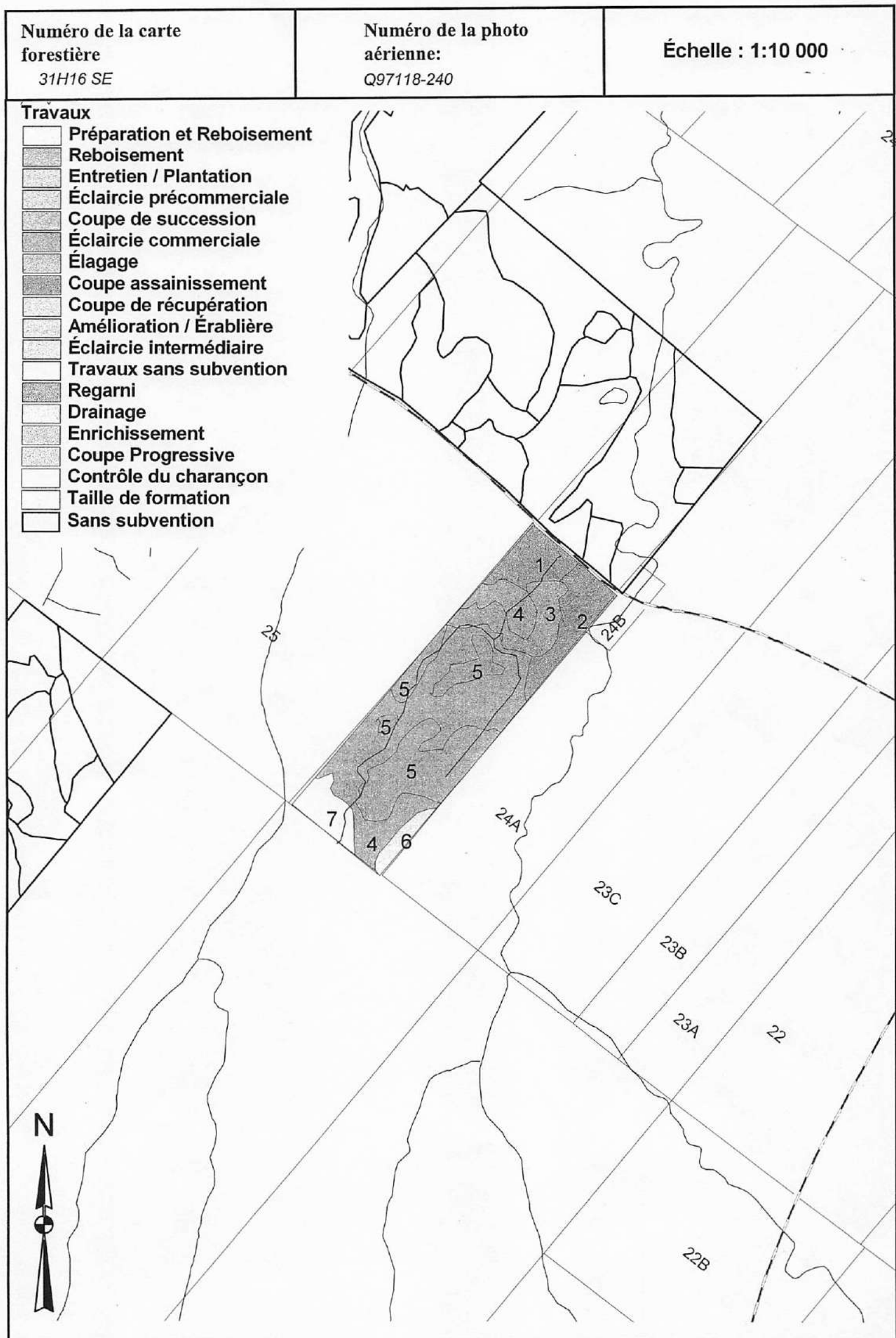


Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier : [REDACTED]

Propriété no. : 01

Nom du producteur forestier : [REDACTED]



Veuillez prendre note, qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.



Société Sylvicole Arthabaska Drummond inc.

Résumé de la FORÊT / Données Techniques

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no. 01

Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No. peup.	Type peuplement	Superf. approx. Ha	Essences principales			Dens.	S.Haut	Age	Diam.	Sur. ter.	Travail	Ha Km 1000/ PLANTS	priorité
001	EoR	1.4	ERR	BOP	SAB PRU	A	17	50	16	36	RJF	1.40	3C
002	RS	0.9	SAB	PIB	EPB	A	5	10	6	8	CPCR1	0.90	1L
003	RPb	4.2	PIB	PRU	SAB EPB ERR	A	17	40	18	28	RJR	4.20	1C
004	SS	6.6	SAB	THO	EPB PIB PRU	A	11	30	14	22	1CERM1	6.60	1L
005	SS	1.9	SAB	PIB	EPB ERR	A	14	40	12	20	1CERM1	1.90	1L
006	SS	0.9	SAB	ERR	EPB THO	A	8	30	10	14			
007	SMe	1.7	SAB	ERR	MEL PRU EPB	A	14	50	14	28	RJR	1.70	3C
008	EoR	3.8	ERR	PET	SAB BOP THO	B	14	50	14	24	RJF	3.80	3C

Notes:

- La colonne « priorité » fait référence à la priorité ainsi qu'à la durée de validité du traitement suggéré.
 Urgence du traitement : Très (1) Assez (2) Peu (3)
 Durée de validité du traitement : 0-5 ans (C), 5-10 ans (L)

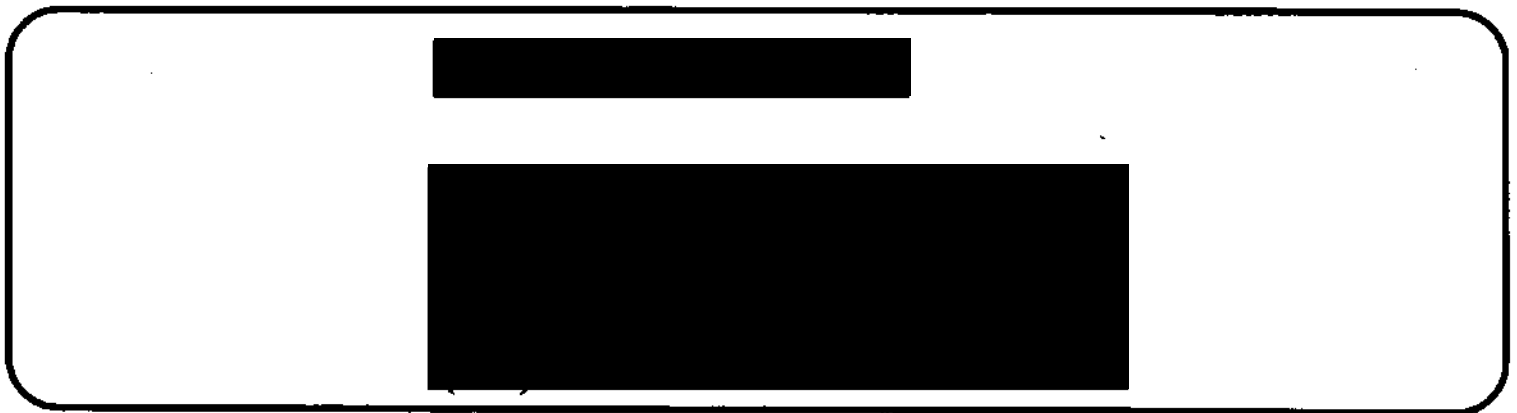
Avis:

- La réalisation des travaux par la Société sylvicole est liée à ses possibilités financières, aux conditions du terrain et du marché du bois ainsi qu'aux possibilités offertes par le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence régionale.
- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.
- Se référer à votre responsable de territoire pour savoir si les travaux suggérés sont couverts par le programme d'aide à la mise en valeur.

Agence Forestière des Bois-Francs

Plan d'aménagement forestier

Votre conseiller forestier : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.
1000, rue Champoux
St-Albert-de-Warwick, Québec, J0A 1E0
Tél: (819) 353-2361
Fax: (819) 353-2740



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Objectifs particuliers :

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ses arbres.

Aménager son boisé en améliorant sa qualité des tiges, sa productivité, tout en permettant d'assurer une régénération adéquate des tiges de bonne qualité.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Nom du producteur forestier : [REDACTED]

Propriété numéro : 01

No. de producteur forestier: [REDACTED]

No. du plan d'aménagement: 17421211304071402

Municipalité régionale de comté (MRC) :DRUMMOND

Code: 490

Municipalité : :ST-LUCIEN

Code: 49030

Cadastre: :KINGSEY

Code: 1308

Unité d'évaluation	No. du lot	Rang:	Zone	Superficie totale (Ha)	Superficie à vocation forestière (Ha)	OGC
0380-62-4060	24C.1	08 : VIII	V: vert	21.4	21.4	O
Total:				21.4	21.4	

Description de la forêt / cartographie

Nom du producteur forestier :

Propriété no. : 01

Numéro de la carte
forestière
31H16 SE

Numéro de la photo
aérienne:
Q10004_23

1:15 000



Veuillez prendre note, qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha		Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété
001	EoR <i>Erablière rouge résineuse</i>	Érable rouge	Densité	A	COUPE DE JARDINAGE Ce traitement consiste en une coupe périodique (à tous les 20 ans) pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 à 40% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée. Note: (SECTEUR HUMIDE) Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du MDDEP. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP pourrait s'avérer obligatoire.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	17	
		Pruche de l'Est	1.4 Classe d'âge	50	
		Bouleau blanc	Diam. moyen (cm)	16	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	36	
002	RS <i>Résineux sapin</i>	Sapin baumier	Densité	A	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX Le traitement consiste à sélectionner un certain nombre de tiges (une à tous les 2 mètres environ) de manière à répartir l'accroissement sur un nombre plus restreint de tiges, mieux réparties et de bonne qualité. Cette intervention aura donc pour effet d'augmenter la croissance des arbres résiduels, d'améliorer la qualité et la vigueur des tiges, et par le fait même, d'augmenter leur résistance envers les agents nuisibles. L'opération se fait sans qu'il y ait récupération d'un volume de bois: les jeunes arbres coupés sont laissés sur place. Après le traitement, on retrouvera environ 3000 tiges à l'hectare d'essences résineuses. Le choix des essences à favoriser sera par ordre d'importance: l'épinette, le sapin, le pin, la pruche, et le mélèze. Note: (SECTEUR HUMIDE) Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du MDDEP. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP pourrait s'avérer obligatoire.
		Pin blanc	Classe hauteur (m)	5	
		Épinette blanche	0.9 Classe d'âge	10	
			Diam. moyen (cm)	6	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	8	
003	RPb <i>Résineux à pin blanc</i>	Pin blanc	Densité	A	COUPE DE JARDINAGE Ce traitement consiste en une coupe périodique (à tous les 20 ans) pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 à 40% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	17	
		Érable rouge	4.2 Classe d'âge	40	
		Pruche de l'Est	Diam. moyen (cm)	18	
		Épinette blanche	Surf. terrière (m ² /Ha)	28	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement



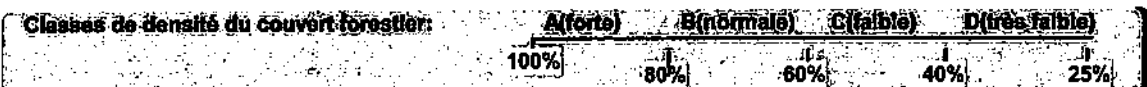
Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété	
004	SS Sapinière à sapin	Sapin baumier	Densité	A	COUPE D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.
		Épinette blanche	Classe hauteur (m)	11	
		Pruche de l'Est	6.6 Classe d'âge	30	
		Thuya occidental	Diam. moyen (cm)	14	
		Pin blanc	Surf. terrière (m ² /Ha)	22	
005	SS Sapinière à sapin	Sapin baumier	Densité	A	COUPE D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.
		Épinette blanche	Classe hauteur (m)	14	
		Érable rouge	1.9 Classe d'âge	40	
		Pin blanc	Diam. moyen (cm)	12	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	20	
006	SS Sapinière à sapin	Sapin baumier	Densité	A	Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour l'instant car il ne requiert aucun traitement. L'état de santé et la croissance des arbres sont satisfaisants.
		Épinette blanche	Classe hauteur (m)	8	
		Thuya occidental	0.9 Classe d'âge	30	
		Érable rouge	Diam. moyen (cm)	10	
			Surf. terrière (m ² /Ha)	14	
007	SMe Sapinière à mélèze	Sapin baumier	Densité	A	COUPE DE JARDINAGE Ce traitement consiste en une coupe périodique (à tous les 20 ans) pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 à 40% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée.
		Mélèze laricin	Classe hauteur (m)	14	
		Épinette blanche	1.7 Classe d'âge	50	
		Érable rouge	Diam. moyen (cm)	14	
		Pruche de l'Est	Surf. terrière (m ² /Ha)	28	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier:

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété	
008	EoR Erablière rouge résineuse	Érable rouge	Densité	B	COUPE DE JARDINAGE Ce traitement consiste en une coupe périodique (à tous les 20 ans) pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 à 40% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée.
		Sapin baumier	Classe hauteur (m)	14	
		Thuya occidental	3.8 Classe d'âge	50	
		Peuplier faux-tremble	Diam. moyen (cm)	14	
		Bouleau blanc	Surf. terrière (m ² /Ha)	24	

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

Classes de densité du couvert forestier:	A (forte)	B (normale)	C (faible)	D (très faible)
	100%	80%	60%	40%
				25%



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

EMARQUES GÉNÉRALES

Avant de procéder à l'exécution de vos travaux nous vous suggérons de lire le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Également, veuillez vous informer auprès de votre municipalité pour toutes réglementations particulières, concernant les interventions forestières pouvant être pratiquées sur votre lot.

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de dégager les lignes de lots pour éviter tous les problèmes avec vos voisins.

Un diagnostic sylvicole est préalable à tout traitement sylvicole dans une érablière en production acéricole et qui détient un contingent de production acéricole et ce, aux fins de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées.

Le plan de gestion vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Société Sylvicole se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Également, la Société Sylvicole ne se tient pas responsable des travaux de drainage si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- d'aviser la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. de tout changement concernant cette propriété;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

2014-02-12

Date

72, CH. ANSE DE LA RIV. HATEE
RIMOUSKI
G0L 1B0 (418)736-4825

Numéro du plan de gestion : 17421211304071402

J'ai élaboré ce plan d'aménagement forestier pour la propriété 01 appartenant à:

Ce plan est valide jusqu'au : 2024-02-12

Plan d'aménagement rédigé par : J.-P. Tremblay tech.f.

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement # 4 (adopté le 20 juin 2013) de l'Agence forestière des Bois-Francs

Jolyane Bourgault, ingénieure forestière 13-003

2014-02-12

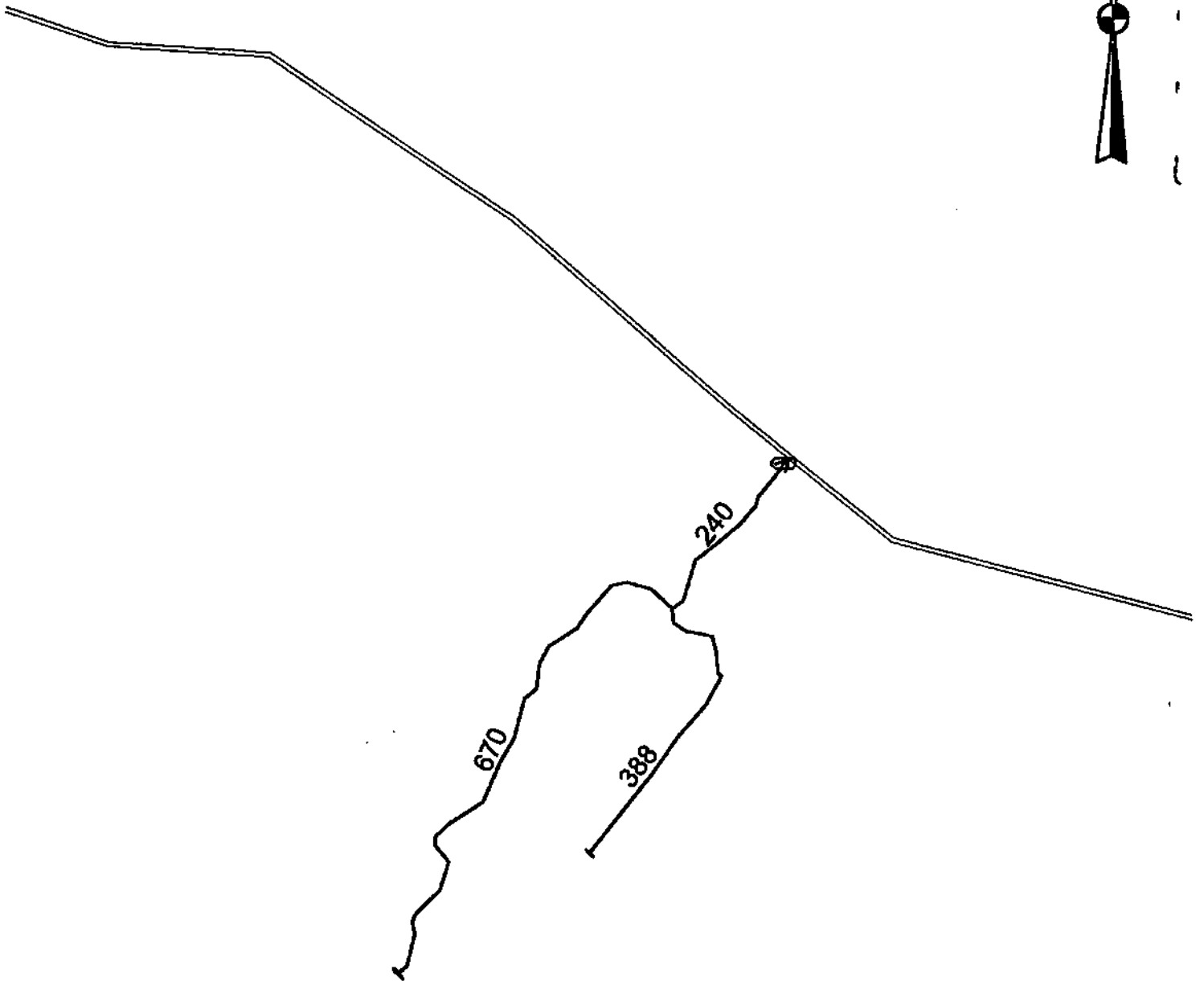
Date



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.
1000, rue Champoux
St-Albert-de-Warwick, Québec, J0A 1E0
Tél: (819) 353-2361
Fax: (819) 353-2740



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.



Prop. : XXXXXXXXXX

1080 :

1081 : 1298 m

1082 :

Tech. : NICOLAS

Date : 95-10-12

CONT. : EXCAVATION STE-VICTOIRE 1:7500

- AUTOROUTE
- DEBARDAGE
- SECONDAIRE
- VF
- VTT
- BARAGE
- PONCEAU
- BASSIN
- TRAVERSE
- DEJA EXISTANT
- NOUVEAU
- TRAVAUX
- LIGNE DE LOT
- BORNE DE LOT

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Artabaska-Drummond inc.

6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ									
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence		Quantité	Type	Densité	Espacement			
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre													
									Total :		Objectif :						
								8 - TRAITEMENTS									
									Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
									AR-01	7751	1er Dégagement de plantation	1.000	482.00	1357.00	482.00	1357.00	1839.00
Total									Montant total de l'aide financière:						482.00	1357.00	1839.00

Zones à Protéger :		Période recommandée:
Type :	Bande de protection	Été
	m.	Appareil à utiliser:
	m.	Scie circulaire
Zones d'affectation du PPMV :		
Modalité d'intervention du PPMV ☐		ou règlement ☐
Oui	Non	
Dérogation à un règlement : ☐	☒	
Ajustement au PPMV : ☐	☒	
Si oui justifications ou précisions :		
Demande de reboisement friche ☐		Sélectionnée pour la V.O.: ☐

- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations qui le présente et obtenir son engagement de les respecter.

No: 1742121150419

3- PARCELLE

No. 007

Sup. ou long. : 5.7

2- LOCALISATION

Région écologique: 2c

Tenure: 203

Code unité d'évaluation: 0380-62-4060

Municipalité code: 49030

Nom: :ST-LUCIEN

Cadastre code: 1308

Nom: :KINGSEY

Rang code: 08

Nom: VIII

Lot no: 24C.1

No du PAF: 17421211304071402

Prop no: 01

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): Q10004_23

Photo (2):

Échelle: 1/15000

Feuillet: 31H16 SE

5- Résultats et qualité des interventions

1. Surface terrière résiduelle (m²/ha) :

2. Prélèvement (%) :

3. Chemin de débardage largeur (m) :

4. Chemin de débardage espacement (m) :

5. Prélèvement des rangées :

6. Blessures aux arbres :

7. Volume marchand abandonné (m³)

8. Qualité des tiges conservés :

9. Nombre de semenciers (qté/ha) :

10. Tiges éclaircies ou dégagées :

11. % de tiges de 1 m et - :

12. Végétation éliminée (%) :

13. Hauteur d'élagage :

14. Nombre de tiges traitées :

15. Type de protecteur :

16. Andains (%) :

17. Produit ou matériel utilisé :

18. Quantité à l'hectare :

19. Nombre de microsites (qté/ha) :

20. Distance entre les fossés (m) :

21. Profondeur fossés principaux (m) :

22. Profondeur fossés secondaires (m) :

23. Bassins de sédimentation :

24. État des fossés :

25. État des ponceaux :

26. Surface de roulement (m) :

27. Emprise (m) :

28. Machinerie ou équipement utilisé :

29. Efficacité du traitement (%) :

30. Respect des lois et règlements :

31. Période de réalisation :

32. Travaux réalisés par :

33. % Essences compagnes :

Résineux

Feuillus

4.8

12.

21

2.5

13.68

2

Acceptable

%

Tiges/ha

Herbacée

Ligneuse

95

oui

2016-07-23

C : SSAD

3.00 ha

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence

Quantité

Type

Densité (tiges/ha)

Espacement (m)

Pépinière

Code de stock

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code prod.

Code trav.

T E G

Unité

Taux

Sous-total

Réd.(\$)

Total tech

Taux

Sous-total

Réd.(\$)

Total exec.

Grand Total

Programme : AR-01

Montant total de l'aide financière:

0.00

0.00

0.00

8- DONNÉES FAUNIQUES

Arbres fruitiers (qté/ha;essence) :

Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) :

Autres :

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : oui

REMBOURSEMENT DES TAXES. Travaux non subventionnés.

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ____

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :

Producteur forestier reconnu____, et ce, pour un montant de _____ \$

Conseiller forestier accrédité____, et ce, pour un montant de _____ \$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ____

Signature de l'Agence _____

Date : _____

Si non inscrit à la prescription : Oui Non

Dérogation à un règlement : ☐ ☐

Ajustement au PPMV : ☐ ☐

Si oui justifications ou précisions :

Sélectionné pour la V.O. ☐

Attestation de l'ingénieur forestier

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

S. Martineau, tech. f.

Rapport d'exécution préparé par

2016-08-02

Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de :

Signature Ing. f.

12-033

No permis

2017-01-24

Date

No: 1742121150419 16-08 1

PRESSCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Agence forestière des Bois-Francis

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

No: 1742121150419

3 - PARCELLE

No. 007

Sup. ou long : 5.7

2 - LOCALISATION

Région écologique: 2c Tenure: 203 Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Municipalité code: 49030 Nom: :ST-LUCIEN
Cadastre code: 1308 Nom: :KINGSEY Rang code: 08 Nom: VIII
Lot no: 24C.1 No du PAF: 17421211304071402 Prop no: 01

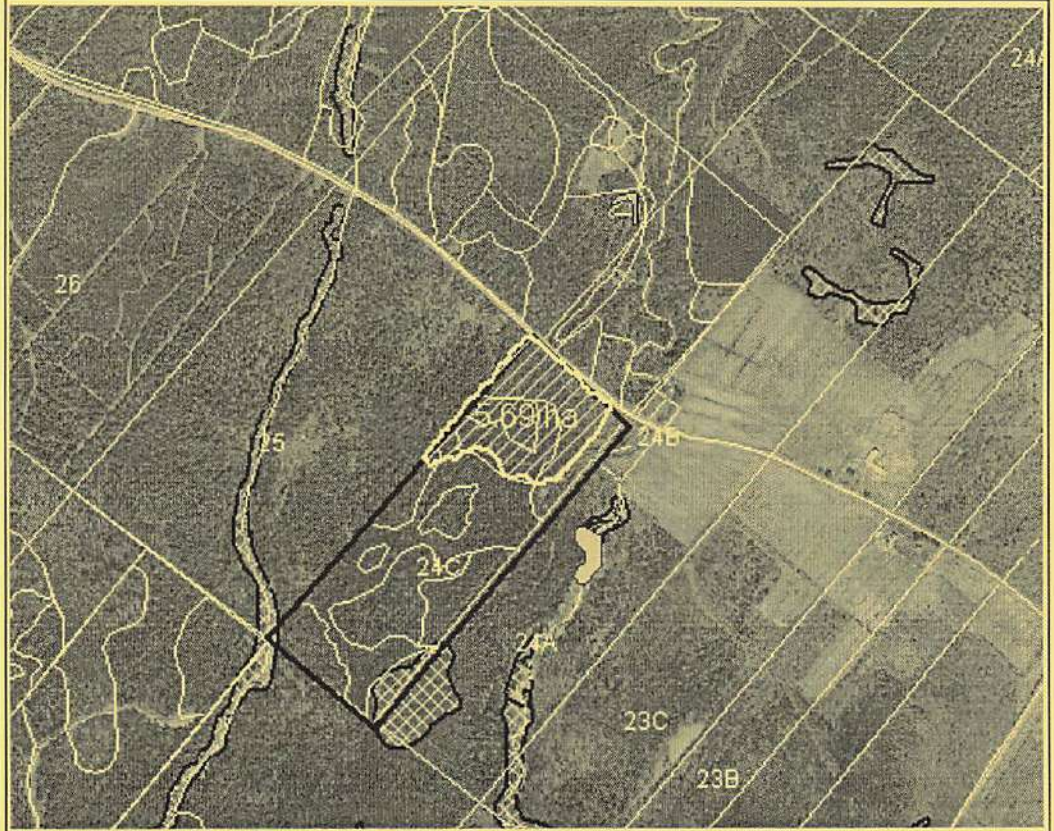
4-PHOTO AERIENNE ET CARTE

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1\15000
Feuillet: 31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire: ☐ Inventaire forestier(visite terrain): ☒

Description du peuplement	Groupement d'essences : REo
	Densité: C
	Hauteur (m ou cm pour plantation): 11
	Origine ou perturbation:
Faurique	Classe terrain: DHP moyen
	Autre que peuplement :
	Âge ou année de plantation: 30
	Couverture de broussaille:
Terrain	Tiges opprimées (%): H: L:
	% de tige de 1 m et -
	Taux mortalité ou tiges affectées
	Régénération (tiges/ha): résineux: feuillus:
	Coefficient de distribution: résineux: feuillus:
	O: ☐ I: ☐ Total :
	Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):
	Nb tige avent (Qté/ha): 1015 % ti qualité: 74
	% essences compagnes:
	Arbre veterans ☐ ou chicots ☐ (Qté/ha):
Terrain	Texture: L-S:Loam-Sablonneux
	Relief
	Profondeur 4 : 91 cm et plus
	Dépôt 5S
	Drainage : 3-Drainage modéré
	Type écologique
IQS:	
Rapport H/D: 77	
Régénéré selon kioto	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s/ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
SAB			705	14	39.4	11	6.6	40
ERR			529	14	29.4	8.3	5	39.8
THO			55	15	3.3	1	0.75	25
PRU			16	20	2	0.5	0.3	40
EPB			35	14	1.5	0.5	0.3	40
BOJ			16	14	0.9	0.3	0.28	6.7
BOG			16	14	0.8	0.3	0	100
Total	0	0	1372	14	77.3	21.9	13.23	39.6

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	2926	Coupe de jardinage peup. struct. i	5,690			0.00	0.00	0.00
Montant total de l'aide financière:						0.00	0.00	0.00

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

COUPE DE JARDINAGE (sans martelage)

Ce traitement consiste à récolter des arbres choisis individuellement ou par petit groupe dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 40 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage :

- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Producteur forestier reconnu: ☒

Date :

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur d'importants réalisés sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu

Date : Tech ☐ Exec ☐

Conseiller forestier accrédité

Date : Tech ☐ Exec ☐

Dérogation à un règlement: ☐ Oui ☐ Non

Ajustement au PPMV: ☐ Oui ☐ Non

Si oui justifications ou précisions :

Demande de reboisement friche ☐

Sélectionnée pour la V.O. ☐

Préparé par: S. Martineau, tech.

Date : 2015-12-17

Révisé par: [Signature] Personnelle de

Gaston Samson ing. f.

79-046

1742121150419

Signature Ing. f.

No permis

Date

No: 1742121150419

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

2 - LOCALISATION

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1):	Q10004_23
Photo (2):	
Echelle:	1:15000
Feuillet:	31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s /ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Prevu/ha	Nb/ha	diamètre				
SAB			705	14	39.4	11	6.6	40
ERR			529	14	29.4	8.3	5	38.8
THO			55	15	3.3	1	0.75	25
PRU			16	20	2	0.5	0.3	40
EPB			35	14	1.5	0.5	0.3	40
BOJ			16	14	0.9	0.3	0.28	57
BOG			16	14	0.8	0.3	0	100
Total	0	0	1372	14	77.3	21.9	13.23	39.6

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	2926	Coupe de jardinage peup. struct. i	5.690			0.00	0.00	0.00
Montant total de l'aide financière:						0.00	0.00	0.00

9. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

COUPE DE JARDINAGE (sans martelage)

Ce traitement consiste à récolter des arbres choisis individuellement ou par petit groupe dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 40 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'ade-
à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un
plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux
dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage :

- s'engager à verser à l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux tout qu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations

Producteur forestier reconnu:

/ Demanda de participación financiera

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur cédées aux présentes.

En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci doit être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur d'écarts cédées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à ce titre la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu

Date : _____ Tech ☐ Exec ☐

Conseiller forestier accrédité

Date: 2015-12-17

Rédigé sous la responsabilité et la supervision personnelle de

Clayton Samson, Jr., d.

70-945

19-215

Signature Inq. f.

No parris

1

No:



Rapport d'exécution et désignation du ou des bénéficiaires de la participation financière de l'Agence
Agence régionale de mise en valeur des forêts Des Bois-Francs

Agence Forestière des Bois-Francs Conseiller forestier accrédité : Groupement forestier Artabaska-Drummond inc. Numéro de rapport : 1742121220066 1

2. Localisation					3. Parcelle										
Région écologique : 2c	Code d'unité d'évaluation : 0380624060		No du P.A.F. : 17421211304071402		No. : 006										
Municipalité (code) : 49030	Nom : :ST-LUCIEN	Cadastre (code) : 1308	Nom : :KINGSEY		Sup. ou long. : 2.4										
Rang (code) : 08	Nom : VIII	No prop : 01													
Lot (s) No : 24C.1															
5. Résultats et qualité des interventions			4. Croquis (No feuillet ou photo) :		Echelle : 1:15000										
1. Blessures aux arbres (%) : 2.1 2. Tiges éclaircies ou dégagées (tiges/ha) : Résineux (tiges/ha) : Feuillus (tiges/ha) : 3. Tiges totales éclaircies ou non (tiges/ha) : Résineux (tiges/ha) : Feuillus (tiges/ha) : 4. Andains (%) : 5. Microsites conforme (qté/ha) : 6. Coefficient de distribution (%) : Résineux (%) : 92 Feuillus (%) : Total (%) : 92 7. Qualité d'exécution (%) : 100 8. Respect bandes de protection (O/N) : OUI 9. Surface terrière résiduelle (m2/ha) : Résineux (m2/ha) : 0.0 Feuillus (m2/ha) : 0.0 10. Prélèvement (%) : 11. Prélèvement sentier (%) : 12. Tige de qualité (nb/ha) : 13. Tige de qualité (%) : 14. Nombre de semencier (nb/ha) : 15. Volume total récolté (m3) : 16. Machinerie ou équipement utilisé : Scie circulaire 17. Type de débardage : 18. Procédure reconnue contre maladie du rond (O/N) : 19. Période de réalisation : 2022-01-09 20. Travaux réalisés par : C : GFAD 21. Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? : OUI															
8. Autres données			7. Renseignements sur la plantation												
			Essence	Quantité	Type										
					Densité										
					Code de stock										
			Total :	0	Superficie reboisée :										
6. Travaux exécutés et demande d'aide financière															
Code prod.	Code Trav.	TEG	Unité	Exécution (\$)					Technique (\$)					Total (\$)	
				Taux	S-Total	Réduc.	Total	Bénéf.	Taux	S-Total	Réduc.	Total	Bénéf.		
7751	ECME1	G	1.1	1522,00	1674,20	0,00	1674,20	A	546,00	600,60	0,00	600,60	A	2274,80	
Programme : AR-01				Total Exécution :		1674,20			Total Technique :		600,60		Total aide financière :		2274,80
9. Commentaires															
10. Réserve à l'Agence						11. Attestation de l'ingénieur forestier									
☐ L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 8 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée. À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : ☐ Producteur forestier reconnu, et ce, pour un montant de \$ ☐ Conseiller forestier accrédité, et ce, pour un montant de \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire (s) de sa participation financière. ☐ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrite à la section 8 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée. Signature de l'Agence _____ Date: _____						☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier de références techniques du MFFP et celles exigées par l'Agence. ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Rapport préparé par : Marilee Jacques, tech. f. _____ Date: 2022-09-28 Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de : Carine Annecou, ing.f. _____ Signature ingénieur forestier _____ 09-001 Signature ingénieur forestier _____ Numéro permis Date: 30 juin 23 _____ 1742121220066									

PRESCRIPTION SYLVIC ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence forestière des Bois-Francs

Conseil forestier agréé 44 - Société publique d'Arborescence, Duroy et J...

No: 1742121160312

3 - PARCELLE

No. 006

Sup. ou long.: 2.4

2 - LOCALISATION

Région écologique: 2c Tenure: 203 Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Municipalité code: 49030 Nom: ST-LUCIEN Rang code: 08 Nom: VIII
Cadastre code: 1308 Nom: KINGSEY No du PAF: 17421211304071402 Prop no: 01
Lot no: 24C.1

4 - PHOTO AÉRIENNE ET CARTES

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1:15000
Feuillet: 31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaires: ☐ Inventaire forestier (visite terrain): ☒
Description du peuplement
Groupement d'essences: SPb
Densité: A
Hauteur (m ou cm pour plantation): 17
Origine ou perturbation:
Classe terrain: DHP moyen:
Autre que peuplement:
Âge ou année de plantation: 50
Couverture de broussaille:
Tiges opprimées (%): H: L:
% de tige de 1 m et -
Taux mortalité ou tiges affectées
Régénération (tiges/ha): résineux: 600
feuillus: 700
Coefficient de distribution: résineux: 42
feuillus: 0
O: ☐ I: ☐ Total: 42
Faunique
Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):
Nb tige avenir (Qté/ha): 1193 % ti qualité: 75
% essences compagnes:
Arbre vétérans ☐ ou chicots ☐ (Qté/ha):
Terrain
Texture: S-L: Sable loameux
Relief:
Profondeur 4: 91 cm et plus
Dépôt: SS
Drainage: 3-Drainage modéré
Type écologique
IQS:
Rapport H/D: 104
Régénéré selon kioto



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s/ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Prévu/ha	Nb/ha	diamètre				
SAB			1181	14	84.3	17.8	0	100
PIB			100	32	69.8	7.8	0	100
EPB			211	16	20.4	4.2	0	100
ERR			26	26	9.9	1.3	0	100
PRU			45	19	7.2	1.3	0	100
BOG			28	10	0.5	0.2	0	100
Total	0	0	1591	16	192.1	32.6	0	100

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Épinette blanche	4860	RC	2000	2.0x2.5
Total:	4860	Objectif:	1-Matière ligneuse	

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$)	Total (\$)	Total
AR-01	1386	Coupe totale (SAF)	1.680					
AR-01	8920	Aide tech. mobilisation bois méc.	1.680	251.00	0.00	421.68	0.00	421.68
AR-01	7638	Plantation manuelle 300 cc + Ré	3.360	137.00	284.00	460.32	954.24	1414.56
Total						882.00	954.24	1836.24

Montant total de l'aide financière: 882.00 954.24 1836.24

9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

COUPE TOTALE
Ce traitement consiste à récolter l'ensemble du volume marchand d'un peuplement rendu à maturité afin de favoriser l'installation et le développement de la régénération naturelle. La limitation des sentiers de débarrage a pour but de diminuer l'impact négatif du compactage sur les sols forestiers.
PLANTATION
Pour rendre productive cette superficie inutilisée, le reboisement de ce site est le traitement recommandé. Ceci comprend la mise en terre de plants de forte dimension d'essences appropriées pour ce type de sol.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).
Je m'engage:
- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au

Zones à Protéger:

Type:	Bande de protection	Période recommandée:
Aucune	0 m.	TOUTES
Aucune	0 m.	Appareil à utiliser:

Zones d'affectation du PPMV

Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐

Dérogation à un règlement: ☐ **Oui** ☐ **Non**

Ajustement au PPMV: ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui justifications ou précisions:

Demande de reboisement fiche ☐ **Sélectionnée pour la V.O.** ☐

No: 1742121160312

3- PARCELLE

No. 006

Sup. ou long. : 2.4

2- LOCALISATION

Région écologique: 2c
Municipalité code: 49030
Cadastre code: 1308
Lot no: 24C.1

Tenure: 203
Nom: :ST-LUCIEN
Nom: :KINGSEY

Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Rang code: 08
Nom: VIII
No du PAF: 17421211304071402
Prop no: 01

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1/15000
Feuillet: 31H16 SE

5- Résultats et qualité des interventions

1. Surface terrière résiduelle (m²/ha):

2. Prélèvement (%):

3. Chemin de débardage largeur (m):

4. Chemin de débardage
espacement (m):

5. Prélèvement des rangées:

6. Blessures aux arbres:

7. Volume marchand abandonné (m³):

8. Qualité des tiges conservés:

9. Nombre de semenciers (qté/ha):

10. Tiges éclaircies ou dégagées
Résineux:
Feuillus:
Total:

11. % de tiges de 1,5 m et +:

12. Végétation éliminée (%):

13. Hauteur d'élague:

14. Nombre de tiges traitées:

15. Type de protecteur

16. Andains (%):

17. Produit ou matériel utilisé:

18. Quantité à l'hectare:

19. Nombre de microsites (qté/ha):

20. Distance entre les fossés (m):

21. Profondeur fossés principaux (m):

22. Profondeur fossés secondaires (m):

23. Bassins de sédimentation:

24. État des fossés:

25. État des ponceaux:

26. Surface de roulement (m):

27. Emprise (m):

28. Machinerie ou équipement utilisé:

29. Efficacité du traitement (%):

30. Respect des lois et règlements:

31. Période de réalisation:

32. Travaux réalisés par:

33. % Essences compagnes:

Résineux

Feuillus

%

Tiges/ha

Herbacée

Ligneuse

94

oui

2017-05-25

C : SSAD



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Épinette blanche	1800	RS	2263	2,0x2,5	GP	36
Total:	2100					

Superficie reboisée : 1 ha

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code prod.	Code trav.	T E G	Unité	Technique				Exécution				Grand Total
				Taux	Sous-total	Réd.(S)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(S)	Total exec.	
7638	RPLANT	G	1.800	174	313.20	0.00	313.20	303	545.40	0.00	545.40	858.60

Programme : AR-01

Montant total de l'aide financière:

313.20

545.40

858.60

8- DONNÉES FAUNIQUES

Arbres fruitiers (qté/ha;essence):

Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha):

Autres:

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : oui

Superficie 0.97 HA

% de qualité : 93.9%

Il y a réellement eu 2100 plants de reboisés

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :

Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$

Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____

Signature de l'Agence _____

Date: _____

Si non inscrit à la prescription : Oui Non

Dérogation à un règlement : ☐ ☐

Ajustement au PPMV : ☐ ☐

Si oui justifications ou précisions :

Sélectionné pour la V.O. ☐

Attestation de l'ingénieur forestier

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francis.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

J.-P. Tremblay tech.f

Rapport d'exécution préparé par

2017-06-05

Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de :

Signature Ing. f.

12-033

No permis

2017-06-21

Date

No: 1742121160312 17-06 2

PREScription SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE
Agence forestière des Bois-Francis
Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

	No: 1742121150412
	3 - PARCELLE
	No. 006
Sup. ou long. : 2.4	

2 - LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 2c	Tenure: 203	Code unité d'évaluation: 0380-62-4060		Photo (1): Q10004_23	
Municipalité code: 49030	Nom: :ST-LUCIEN			Photo (2):	
Cadastre code : 1308	Nom: :KINGSEY	Rang code : 08	Nom: VIII	Échelle: 1:15000	
Lot no: 24C.1		No du PAF : 17421211304071402	Prop no: 01	Feuillet: 31H16 SE	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES	
Oculaire: ☐ Inventaire forestier(visite terrain): ☒	
Description du peuplement	Groupement d'essences : SPb
	Densité: A
	Hauteur (m ou cm pour plantation): 17
	Origine ou perturbation:
	Classe terrain: DHP moyen :
	Autre que peuplement :
	Âge ou année de plantation: 50
	Couverture de broussaille:
	Tiges opprimées (%): H: L:
	% de tige de 1 m et -
Taux mortalité ou tiges affectées:	
Régénération (tiges/ha): résineux:	
feuillus:	
Coefficient de distribution: résineux:	
feuillus:	
O: ☐ L: ☐ Total :	
Faunique	Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):
	Nb tige avenir (Qté/ha): 1193 % ti qualité: 75
	% essences compagnes:
	Arbre vétérans ☐ ou chicots ☐ (Qté/ha):
Terrain	Texture: S-L.Sable loameux
	Relief
	Profondeur 4 : 91 cm et plus
	Dépôt 5S
	Drainage : 3-Drainage modéré
	Type écologique:
	IQS:
Rapport H/D: 104	
Régénéré selon kioto	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Prévu/ha	Nb/ha	diamètre				
SAB			1181	14	84.3	17.8	10.3	42.1
PIB			100	32	69.8	7.8	6	23.1
EPB			211	16	20.4	4.2	3	28.6
ERR			26	26	9.9	1.3	1	23.1
PRU			45	19	7.2	1.3	0.9	30.8
BOG			28	10	0.5	0.2	0	100
Total	0	0	1591	16	192.1	32.6	21.2	35

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS									
Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$)	Total (\$)	Total (\$)	Total (\$)
AR-01	0970	Coupe de jardinage martelage rési	2.430	388.00	641.00	942.84	1557.63	2500.47	
Montant total de l'aide financière:						942.84	1557.63	2500.47	

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES		Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu	
COUPE DE JARDINAGE (martelage négatif) Ce traitement consiste à récolter des arbres choisis individuellement ou par petit groupe dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 25 et 40 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.		J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).	
		Je m'engage : - à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes; - à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme; - dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.	
Zones à Protéger :		Période recommandée:	
Type :	Bande de protection	TOUTES	
Aucune	0 m.	Appareil à utiliser:	
Aucune	0 m.	Scie mec., tracteur	
Zones d'affectation du PPMV :			
Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐			
Dérégation à un règlement : ☐ Oui ☐ Non			
Ajustement au PPMV : ☐ Oui ☐ Non			
Si oui justifications ou précisions :			
Demande de reboisement friche ☐ Sélectionnée pour la V.O.: ☐			

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence forestière des Bois-Fr

Conseiller forestier accrédité : Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

No: 1742121160312

3 - PARCELLE

No: 006

Sup. ou long.: 2,4

2 - LOCALISATION

Région écologique: 2c Tenure: 203 Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Municipalité code: 49030 Nom: ST-LUCIEN
Cadastre code: 1308 Nom: KINGSEY
Lot no: 24C.1 Rang code: 08 Nom: VIII
No du PAF: 17421211304071402 Prop no: 01

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Echelle: 1:15000
Feuillet: 31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire: ☐ Inventaire forestier (visite terrain): ☒

Description du peuplement

Groupe d'essences: SPb
Densité: A
Hauteur (m ou cm pour plantation): 17
Origine ou perturbation:
Classe terrain: DHP moyen:
Autre que peuplement:
Âge ou année de plantation: 50
Couverture de broussaille:
Tiges opprimées (%): H: L:
% de tige de 1 m et -
Taux mortalité ou tiges affectées
Régénération (tiges/ha): résineux: 600
feuillus: 700

Feuillue

Coefficient de distribution: résineux: 42
feuillus: 0
O: ☐ I: ☐ Total: 42
Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):
Nb tige avenu (Qté/ha): 1193 % ti qualité: 75
% essences compagnes:
Arbre vétérans ☐ ou chicons ☐ (Qté/ha):

Terrain

Texture: S-L: Sable loameux
Relief
Profondeur 4: 91 cm et plus
Dépôt: SS
Drainage: 3-Drainage modéré
Type écologique
IQS:
Rapport H/D: 104
Régénéré selon kiote



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s/ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Prévu/ha	Nb/ha	diamètre				
SAB			1181	14	84.3	17.8	0	100
PIB			100	32	69.8	7.8	0	100
EPB			211	16	20.4	4.2	0	100
ERR			26	26	9.9	1.3	0	100
PRU			45	19	7.2	1.3	0	100
BOG			28	10	0.5	0.2	0	100
Total	0	0	1591	16	192.1	32.6	0	100

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Épinette blanche	4860	RC	2000	2.0x2.5
Total:	4860	Objectif:	1-Matière ligneuse	

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	1386	Coupe totale (SAF)	1.680					
AR-01	8920	Aide tech. mobilisation bois méc.	1.680	251.00	0.00	421.68	0.00	421.68
AR-01	7638	Plantation manuelle 300 cc + Re	3.360	137.00	284.00	460.32	954.24	1414.56
AR-01	7516	Déblaiement mécanique	1.680	175.00	494.00	294.00	829.92	1123.92
Montant total de l'aide financière:						1176.00	1784.16	2960.16

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

COUPE TOTALE
Ce traitement consiste à récolter l'ensemble du volume marchand d'un peuplement rendu à maturité afin de favoriser l'installation et le développement de la régénération naturelle. La limitation des sentiers de débardage a pour but de diminuer l'impact négatif du compactage sur les sols forestiers.

PLANTATION
Pour rendre productive cette superficie inutilisée, le reboisement de ce site est le traitement recommandé. Ceci comprend la mise en terre de plants de forte dimension d'essences appropriées pour ce type de sol.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage:

- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation du terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement, de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et à lui faire signer son engagement de les respecter.

Zones à Protéger:

Type:

Aucune Bande de protection: 0 m. Appareil à utiliser:
Aucune 0 m. Mûli., porteur

Zones d'affectation du PPMV

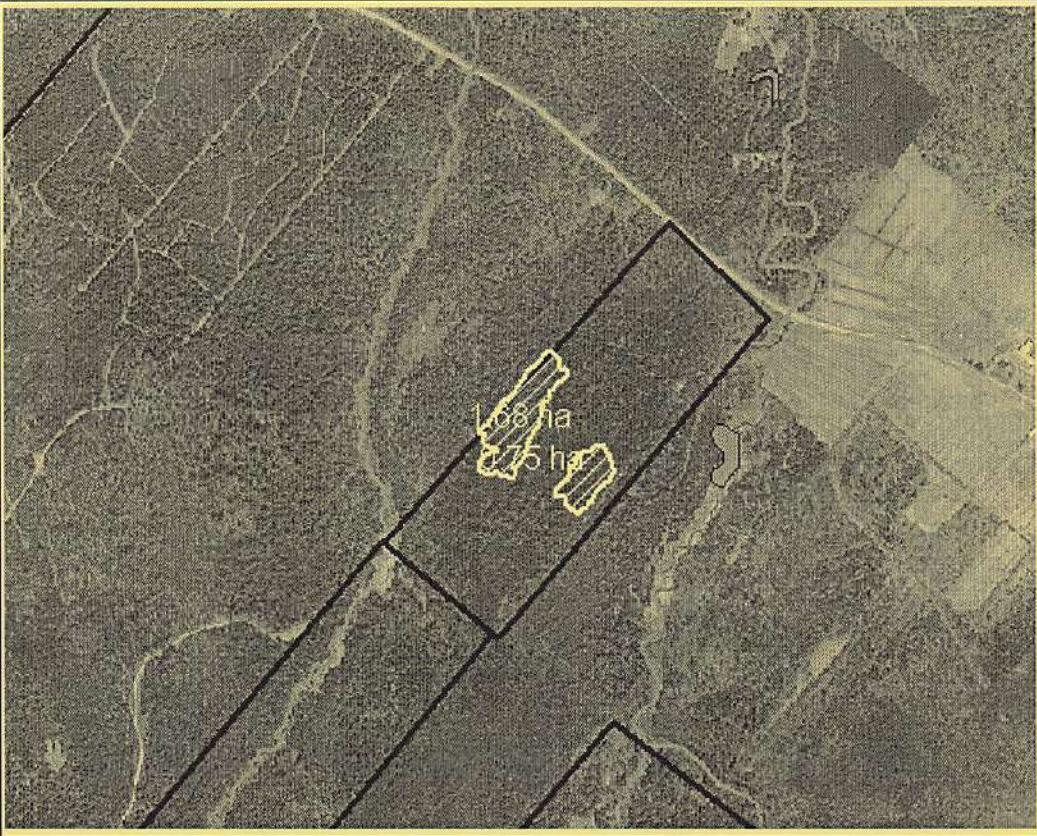
Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐

Dérogation à un règlement: ☐ Oui ☐ Non
Ajustement au PPMV: ☐ Oui ☐ Non
Si oui justifications ou précisions:

Demande de reboisement friche ☐ Sélectionnée pour la V.O. ☐

No: 1742121150412	
3 - PARCELLE	
No 006	
Sup. ou long. : 2.4	

2 - LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 2c	Tenure: 203	Code unité d'évaluation: 0380-62-4060		Photo (1): Q10004_23	
Municipalité code: 49030	Nom: :ST-LUCIEN			Photo (2):	
Cadastre code : 1308	Nom: :KINGSEY	Rang code : 08	Nom: VIII	Échelle: 1\15000	
Lot no: 24C.1	No du PAF : 17421211304071402	Prop no: 01		Feuillet: 31H16 SE	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES		
Oculaire: ☐ Inventaire forestier(visite terrain): ☒		
Description du peuplement	Groupe ment d'essences : SPb Densité: A Hauteur (m ou cm pour plantation): 17 Origine ou perturbation: Classe terrain: DHP moyen Autre que peuplement : Âge ou année de plantation: 50 Couverture de broussaille: Tiges opprimées (%): H: L: % de tige de 1 m et - Taux mortalité ou tiges affectées	
	Régénération (tiges/ha): résineux: feuillus:	
	Coéfficient de distribution: résineux: feuillus:	
	O: ☐ I: ☐ Total :	
Faunique	Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%): Nb tige avenir(Qté/ha): 1193 % ti qualité: 75 % essences compagnes: Arbre vétérans ☐ ou chicots ☐ (Qté/ha):	
Terrain	Texture: S-L:Sable loameux Relief Profondeur 4 : 91 cm et plus Dépôt 5S Drainage : 3-Drainage modéré Type écologique IQS: Rapport H/D: 104 Régénéré selon kioto	

6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ					
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre									
SAB			1181	14	84.3	17.8	10.3	42.1					
PIB			100	32	69.8	7.8	6	23.1					
EPB			211	16	20.4	4.2	3	28.6					
ERR			26	26	9.9	1.3	1	23.1					
PRU			45	19	7.2	1.3	0.9	30.8					
BOG			28	10	0.5	0.2	0	100					
Total	0	0	1591	16	192.1	32.6	21.2	35					
Total :										Objectif :			
8 - TRAITEMENTS													
Prog.	Code pr.	Nom du traitement			Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total			
AR-01	0970	Coupe de jardinage martelage rés			2.430	388.00	641.00	942.84	1557.63	2500.47			
Montant total de l'aide financière: 942.84 1557.63 2500.47													

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES		Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu	
COUPE DE JARDINAGE (martelage négatif) Ce traitement consiste à récolter des arbres choisis individuellement ou par petit groupe dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 25 et 40 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.		J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). Je m'engage : - à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes; - à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme; - dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.	
Zones à Protéger :		Demande de participation financière	
Type :	Bande de protection	Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.	
Aucune	0 m.	Appareil à utiliser:	
Aucune	0 m.	Scie méc., tracteur	
Zones d'affectation du PPMV		Producteur forestier reconnu X Date : Tech ☐ Exec ☐	
Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐		Conseiller forestier accrédité [Signature] Date : 15/2/10 Tech ☐ Exec ☐	
Dérogation à un règlement : ☐ Oui ☐ Non		Préparé par: S. Martineau, tech. Date: 2015-12-10	
Ajustement au PPMV : ☐ Oui ☐ Non		Révisé par: [Signature] supervision personnelle de Gaston Samson ing. f. 79-046 15/2/10	
Si oui justifications ou précisions :		Signature Ing. f. No permis Date 1742121150412	
Demande de reboisement friche ☐ Sélectionnée pour la V.O. ☐			

Conseiller forestier accrédité : Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

Sup. ou long.: 1.8

Feuillet: 31H16 SE



EPR			168	17	17.6	3.7	3	18.9	8 - TRAITEMENTS								
ERR			112	17	12.5	2.7	2	25.9	Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AUT			77	17	3.3	1	0.7	30	AR-01	8973	Coupe progressive méc. résineuse	2.550	451.00	368.00	1150.05	938.40	2088.45
Total	0	0	1628	16	161.3	33.4	18	46.1									

Montant total de l'aide financière:	1150.05	938.40	2088.45
-------------------------------------	---------	--------	----------------

Le montage :

- à dédier l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur du patrimoine forestier visée par les travaux relatifs à la destruction totale ou partielle des travaux antérieurs réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les édifices commerciaux et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'indemnité, par versement d'autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à

Le producteur est avisé que le volume de bois récolté est destiné à une transformation industrielle à l'exception du volume pour sa consommation personnelle. Une réduction de l'aide financière de 1 \$/m3 est appliquée pour le volume non acheminé à une transformation industrielle à l'exception de la consommation personnelle du producteur.

Zones d'affectation du PPMV	
Modalité d'intervention du PPMV	☐ ou règlement ☐

Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☐ Ajustement au PPMV : ☐ ☐ Si oui justifications ou précisions :		
Demande de reboisement friche ☐	Sélectionnée pour la V.O. ☐	

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2c Code unité d'évaluation: 0381-62-4040
Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY
Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VIII
Lot(s):no 24C.1 no no no no No. Propriété : 01

3- Parcelle

Numéro:
Superficie: 21.4 ha/km

4- Photo aérienne et carte

Échelle: 1/15000
Altitude: 110
Feuillet: 31H16 SE
No. photo: Q97118-240

5-Données forestières

Gr.essences:
Densité:
Hauteur: Âge:
Autre que peuplement:
DHP moyen: cm
Couverture(broussaille): %
Taux de mortalité ou tiges affectées: %
Tiges herbacée % Total
opprimées: ligneuse % %
Régénération: résineux tiges/ha
feuillus tiges/ha
Coefficient de résineux % Total
distribution: feuillus % %
Nb de tiges d'avenir:
Type écologique:
% des tiges de 1m. et moins:
% de tige de qualité:
% d'essence compagne:
IQS à 50 ans:
Rapport H/D (x 100) :



6- Volumes et surfaces terrières

Prélèvement cible : %
Essences Tiges non marchandes Tiges marchandes S.T. S.T. Rés. Volume
Nb./ha Prévu/ha Nb./ha diam. m2/ha m2/ha m3 sol/ha
Total

7- Reboisement préconisé

Essence Quantité Type Méthode Espace(m)
Total de plants:
Obj. de reboisement:
No. de dépôt:
Régénéré selon Kyoto :

9- Zones à protéger

Eau potable 0 m
Pisciculture 0 m
Activités récréatives 0 m
Cours d'eau 0 m
Autres 0 m

8- Traitement

Produit à utiliser: Code de production Code de travaux Nb. d'unités Taux Montant aide financière
Qté/ha: 1122 PAF 1.000 203 203.00
Qté totale: 1
Période recommandée:
TOUTES
Appareil à utiliser:
Classe de terrain :
Montant total de l'aide financière: 203.00

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.
Je m'engage :
- A dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les cinq (5) ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.
Je, Conseiller forestier accrédité ☒ ou Producteur forestier reconnu ☐, demande à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.
En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence me désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

10-Description de l'intervention

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
Le plan d'aménagement forestier de votre propriété consiste à visiter le(s) lot(s) boisé(s) de manière à identifier la nature des travaux sylvicoles susceptibles d'être réalisés en vue d'augmenter le potentiel ligneux de vos peuplements. Cette visite permet également d'identifier chaque peuplement forestier en indiquant l'âge, la hauteur, la densité et la superficie correspondante ainsi que les essences forestières qui le compose.
No. du plan d'aménagement forestier
17421210400340406

Site de reboisement: ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

1742121100012

Agence forestière des Bois-Francs

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence forestière des Bois-Francis

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

No: 1742121150410

3 - PARCELLE

No. 005

Sup. ou long. : 1.4

2 - LOCALISATION

Région écologique: 2c Tenure: 203 Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Municipalité code: 49030 Nom: :ST-LUCIEN
Cadastre code: 1308 Nom: :KINGSEY Rang code: 08 Nom: VIII
Lot no: 24C.1 No du PAF: 17421211304071402 Prop no: 01

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1\15000
Feuillet: 31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire: ☐ Inventaire forestier(visite terrain): ☒

Description du peuplement

Groupement d'essences : SPU

Densité : A

Hauteur (m ou cm pour plantation): 20

Origine ou perturbation:

Classe terrain: DHP moyen

Autre que peuplement :

Âge ou année de plantation: 50

Couverture de broussaille:

Tiges opprimées (%) H: L:

% de tige de 1 m et -

Taux mortalité ou tiges affectées

Regénération (tiges/ha): résineux: 1160
feuillus: 780

Coefficient de distribution: résineux:
feuillus:

O: ☐ I: ☐ Total :

Faunique

Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):

Nb tige avenir (Qté/ha): 1009 % ti qualité: 78

% essences compagnes:

Arbre vétérans ☐ ou chicots ☐ (Qté/ha):

Terrain

Texture: S-L:Sable loameux

Relief

Profondeur 4 : 91 cm et plus

Dépôt 5S

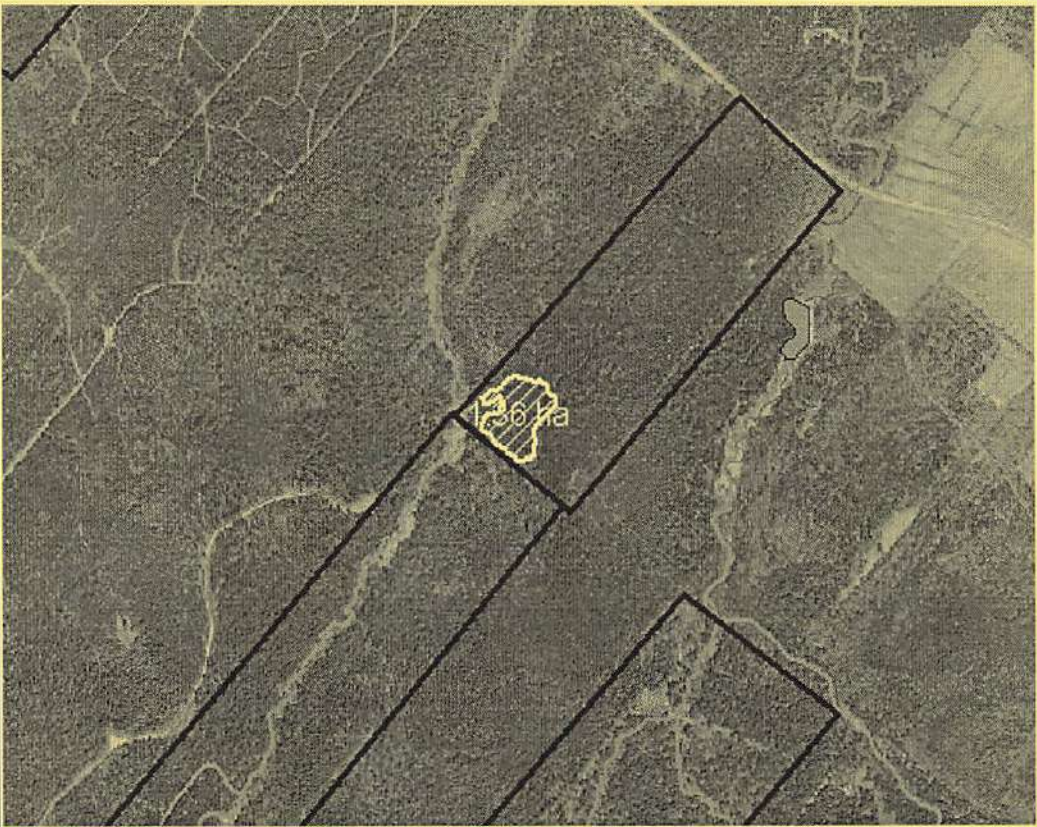
Drainage : 3-Drainage modéré

Type écologique

IQS:

Rapport H/D: 96

Régénéré selon kioto



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
SAB	820		688	18	108.8	16.8	8	52.4
ERR	580		201	19	38.6	5.6	4	28.6
PRU	320		324	16	34.4	6.8	5	26.5
PIB	0		4	50	8	0.8	0.75	6.2
BOJ	0		18	24	6.2	0.8	0.75	6.2
EPB	20		24	21	5.1	0.8	0.55	31.2
BOP	40		35	12	1.6	0.4	0.3	25
BOG	160		0	0	0	0	0	0
Total	1940	0	1294	18	202.7	32	19.35	39.5

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	0979	Coupe en futaie irrégulière man. i	1.360	360.00	501.00	489.60	681.36	1170.96
Montant total de l'aide financière:						489.60	681.36	1170.96

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

CFI- COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIERE (Martelage négatif)
Ce traitement vise la récolte du volume marchand mature contenu à l'intérieur d'un peuplement tout en favorisant le développement et l'établissement de la régénération naturelle. Cette intervention a pour but d'améliorer la qualité du peuplement en favorisant le maintien du couverture forestière permanente.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage :

- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Zones à Protéger :

Type :

Aucune

Aucune

Bande de protection

0 m.

0 m.

Période recommandée

TOUTES

Appareil à utiliser:

Scie mec., tracteur

Zones d'affectation du PPMV

Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐

Oui Non

Dérogation à un règlement: ☐ ☐

Ajustement au PPMV: ☐ ☐

Si oui justifications ou précisions :

Demande de reboisement friche ☐

Sélectionnée pour la V.O. ☐

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

PRESCRIPTION SYLVICOLE F E MANDE DE PARTICIPATION FINAN E

Agence forestière des Bois-Francis

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

No: 1742121140026

3 - PARCELLE

No. 4

Sup. ou long. : 1.8

2 - LOCALISATION

Région écologique: 2e Tenure: 203 Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Municipalité code: 49030 Nom: :ST-LUCIEN
Cadastre code: 1308 Nom: :KINGSEY
Lot no: 24C.1 Rang code: 08 Nom: VIII
No du PAF: 17421211304071402 Prop no: 01

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1\15000
Feuillet: 31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire: ☐ Inventaire forestier(visite terrain): ☐

Description du peuplement

Groupe d'essences : SPb
Densité: A
Hauteur (m ou cm pour plantation): 14
Origine ou perturbation:
Classe terrain: DHP moyen :
Autre que peuplement :
Âge ou année de plantation: 40
Couverture de broussaille:
Tiges opprimées (%): H: L:
% de tige de 1 m et -
Taux mortalité ou tiges affectées:
Régénération (tiges/ha): résineux:
feuillus:
Coefficient de distribution: résineux:
feuillus:
O: ☐ L: ☐ Total :
Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):
Nb tige avenir (Qté/ha): 1287 % ti qualité: 70
% essences compagnes:
Arbre vétérans ☐ ou chicots ☐ (Qté/ha):

Feuille

Terrain

Texture: S-L:Sable loameux
Relief
Profondeur 4 : 91 cm et plus
Dépôt 5S
Drainage : 3-Drainage modéré
Type écologique:
IQS:
Rapport H/D: 86
Régénéré selon kioto



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s/ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Prévu/ha	Nb/ha	diamètre				
SAB			1314	14	78.8	20.3	10	50.7
PIB			124	32	73.4	10	9.1	9
EPR			168	17	17.6	3.7	3.3	10.8
ERR			155	17	14.8	3.3	2.8	15.2
AUT			77	17	3.3	1	0.5	50
Total	0	0	1838	16	187.9	38.3	25.7	32.9

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif:		

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	0970	Coupe de jardinage martelage rési	1.800	388.00	641.00	698.40	1153.80	1852.20
Montant total de l'aide financière:						698.40	1153.80	1852.20

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

COUPE DE JARDINAGE (martelage négatif)
Ce traitement consiste à récolter des arbres choisis individuellement ou par petit groupe dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 40 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.

Autre essence: PRU, BOG

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).
Je m'engage :
- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Zones à Protéger :

Type :	Bande de protection	Période recommandée:
	0 m.	TOUTES
	0 m.	Appareil à utiliser:
		Scie méc., tracteur

Zones d'affectation du PPMV :

Modalité d'intervention du PPMV ☐ ou règlement ☐

Oui Non
Dérogation à un règlement : ☐ ☐
Ajustement au PPMV : ☐ ☐
Si oui justifications ou précisions :

Demande de reboisement friche ☐ Sélectionnée pour la V.O.: ☐

3-Parcelle

Numéro: 4

Superficie:

1.8 ha/km

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2c
Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY
Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN
Lot(s):no 24C.1 no no no no

Code unité d'évaluation: 0380-62-4060

Rang: code 08 nom: VIII

No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte

Échelle: 1/15000

Altitude: 110

Feuillet: 31H16 SE

No. photo: Q10004_23

5-Données forestières

Gr.essences: SPb

Densité: A

Hauteur: 14

Âge: 40

Autre que peuplement:

DHP moyen: cm

Couverture(broussaille): %

Taux de mortalité ou tiges affectées %

Tiges herbacée % Total

opprimées: ligneuse % %

Régénération: résineux tiges/ha

feuillus tiges/ha

Coefficient de résineux % Total

distribution: feuillus % %

Nb de tiges d'avenir: 1287

Type écologique:

% des tiges de 1m. et moins:

% de tige de qualité: 070%

% d'essence compagne:

IQS à 50 ans:

Rapport H/D (x 100) : 86

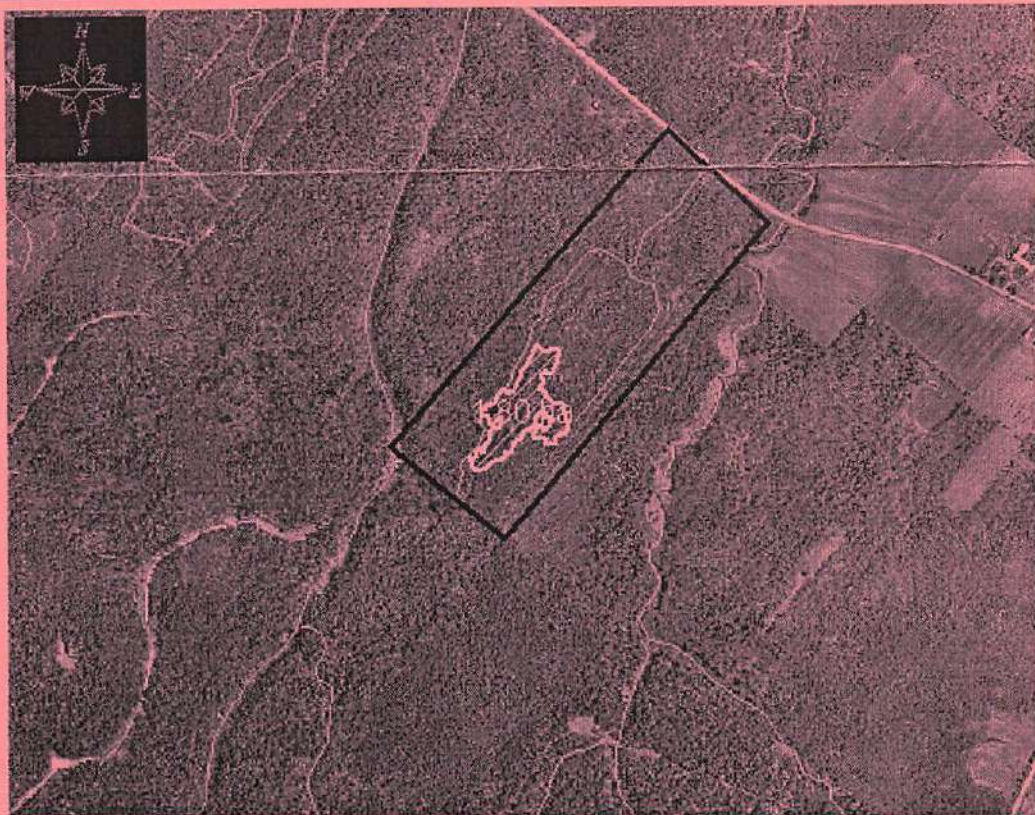
Dépôt: 5S

Texture: S-L.Sable loameux

Profondeur: 4 : 91 cm et plus

Pierrosité: 3-Moyenne 25-50%

Drainage: 3.Mod



6- Volumes et surfaces terrières

Prélèvement cible : 32.9 %

Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		S.T.	S.T. Rés.	Volume
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diam.	m2/ha	m2/ha	m3 sol/ha
SAB			1314	14	20.3	10	78.8
PIB			124	32	10	9.1	73.4
EPR			168	17	3.7	3.3	17.6
ERR			155	17	3.3	2.8	14.8
AUT			77	17	1	0.5	3.3
Total	0	0	1838	16	38.3	25.7	187.9

7- Reboisement préconisé

Essence	Quantité	Type	Méthode	Espace(m)

Total de plants:

Obj. de reboisement:

No. de dépôt:

Régénéré selon Kyoto :

9- Zones à protéger

Eau potable	0 m
Pisciculture	0 m
Activités récréatives	0 m
Cours d'eau	0 m
Autres	0 m

8- Traitement

Produit à utiliser:

Qté/ha:

Qté totale:

Période recommandée:

TOUTES

Appareil à utiliser:

Scie méc., tracteur

Classe de terrain :

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière
0970	RJR	1.800	1021	1837.80

Montant total de l'aide financière: 1837.80

10-Description de l'intervention

COUPE DE JARDINAGE (martelage négatif)

Ce traitement consiste à récolter des arbres choisis individuellement ou par petit groupe dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 40 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.

Autre essence: PRU, BOG

No. du plan d'aménagement forestier

17421211304071402

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). Je m'engage :

- À dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour les autres travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- À respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Prescription préparée par: S. Martineau, tech.

Site de reboisement: ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellemen

2014-05-06

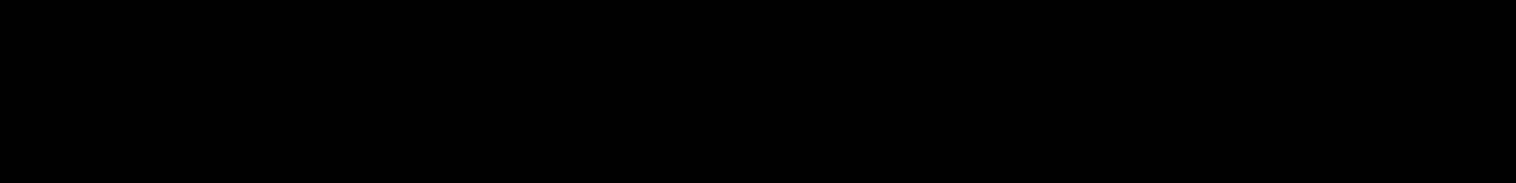
Gaston Samson ing.f. Permis: 79-046

agronome

date

1742121140026

MINISTÈRE: 051 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1- Enlever 2- Ajouter ADRESSE: Nombre de lignes NOM: Nombre de lignes CODE DE RÉSIDENCE: 1 - Canada 2 - États-Unis TERRITOIRE: 415200-1



2 - LOCALISATION: Unité de gestion (MFO): 41 Région écologique: 2 Unité de travail: Code d'unité d'évaluation: Tenure: 200 Cadastre: code 1308 nom: KINGSEY Municipalité: code 41580 nom: ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VILL Lot(s): no P.24C no no no no

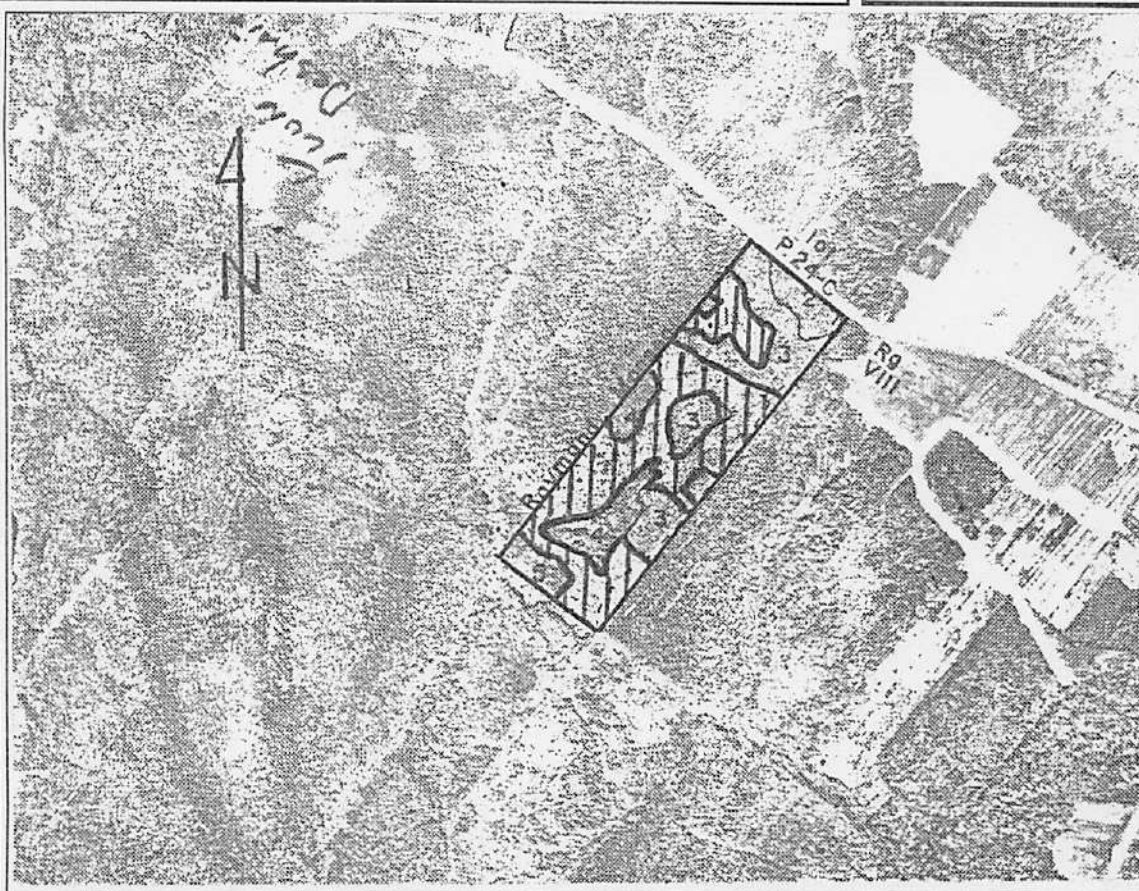
3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE: No: 1 Superficie: 12.0 ha 3

4 - PHOTO: No de photo: 085332-18 Echelle: 1:15000 Feuille: 31H16 SR Altitude: 110 m

5 - ETAT DU TERRAIN: Relief: 1-Platière humide Texture: 11-Sable loameux Profondeur: 4- 90 cm et plus Pierrosité: 1-Nulle 0-5% Drainage: 3-Drainage modéré Arbres résiduels: 1-Nulle 0-5% Densité (déchets): Classe de fertilité:

6 - DESCRIPTION DU PEUPEMENT: Gr. essences: M/R Densité: A\ Hauteur: 5\ m Age: 10\ Autre que peuplement:

Couverture (broussailles): % Taux de mortalité: % Végétation herbacée % à éliminer: ligneuse % Régénération: résineux 5160 tiges/ha feuillus 3140 tiges/ha Coefficient de résineux 62 % distribution: feuillus 38 %



Essence	Tiges non marchandes nb/ha	diam.	Tiges marchandes nb/ha	diam.	Surface m²/ha	Volume m³ sol/ha
SAB	3440	4	0	0	0	0
RPR	1760	4	0	0	0	0
BOG	1300	6	0	0	0	0
Total	8300	4	0	0	0	0

7 - REQUISITION DE PLANTS

Choix fixe	Essence	Quantité	Type de plants RN/RNS/REC	Méthode MAN/MEC	Espacement (m)

Numéro de dépôt: Quantité totale: Objectif de reboisement:

8 - TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code des travaux	Nb d'unités ha/m/1000 pi.	Taux	Montant aide financière	Échéance
	0862	CPCR	12.000	720	8640.00	
Qté / ha:	1081	NCDR	3.000	1150	3450.00	
Qté totale:			0.000	0	0.00	
Période recommandée:			0.000	0	0.00	
			0.000	0	0.00	

Appareil à utiliser:

Montant total de la subvention:

12090.00

Scie mécanique

Tiges non marchandes à enlever /ha		Volume marchand à enlever	
Essence	%	Essence	%
SAB	49	Sapin, épinette	0
RPR	45	Autres résineux	0
BOG	99	Tremble, peuplier	0
RPR	99	Autres feuillus	0
Total	5800	Vol. total m³/ha	0
		Surface terre résiduelle, m²/ha	0

9 - ZONE A PROTÉGER BANDES DE PROTECTION

Zone à protéger	Bandes de protection
Hab. permanentes	n/a m
Eau potable	n/a m
Pisciculture	n/a m
Activités récréatives	n/a m
Cours d'eau	n/a m
Étang - lac	n/a m
Sect. expérimental	n/a m
Autres	n/a m

10 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

--ECLAIRCIE PRECOMMERCIALE RESINEUX ET DRAINAGE. Cette coupe de nettoyage consiste à dégager une tige d'épinette, de sapin ou d'une autre essence de valeur, à tous les 2 m, de façon à répartir l'accroissement sur un nombre de tiges plus restreintes et de meilleures qualités. Cette intervention aura pour effet d'augmenter l'accroissement des tiges résiduelles, d'améliorer leurs qualités et leurs vigueur et par le fait même, d'augmenter leurs résistances envers les agents nuisibles. Un drainage de ce peuplement est Numéro du plan de gestion de la forêt (s) concerné(s).....0442121920763

RÉSERVÉ AUX PRODUCTEURS

Je demande au ministère des Forêts une aide financière pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus.

Je déclare n'avoir bénéficié d'aucune aide financière du gouvernement du Québec, pour la réalisation desdits travaux.

Je m'engage :

- à respecter et à protéger les travaux décrits plus haut pendant une période de dix ans ;
- à reboiser les terrains qui auront fait l'objet de travaux préparatoires au reboisement durant les deux années suivantes ;
- à rembourser les subventions, y compris la valeur des plans de reboisement, au ministère des Forêts, si les travaux décrits plus haut sont détruits ou les terrains non reboisés alors que je suis encore propriétaire durant les délais précités.

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Promesse d'aide financière en vertu du C.T. numéro:

Aide financière acceptée:

☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification:

Cette promesse est valide jusqu'aux dates indiquées à la section -8- à condition que les travaux faisant l'objet d'une aide financière aient été entièrement réalisés et tous les rapports soumis à ces dates.

Fonctionnaire autorisé

Date

NUMÉRO DE PRESCRIPTION

0442121920763

SITE DE REBOISEMENT:

☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

Expédié le 21 OCT. 1992



MINISTÈRE: 051

NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE

TRANSAC.: 194

410

ACTION:

1 - Enlever
2 - Ajouter
3 - Modifier

ADRESSE:

Nombre
de lignes

NOM:

Nombre
de lignes

CODE DE RÉSIDENCE:

1 - Canada
2 - États-Unis
3 - Autres pays

TERRITOIRE

415300 1

2 - LOCALISATION

Unité de gestion (MFO): 41 Région écologique: 2 Unité de travail: Code d'unité d'évaluation:

Tenure: 200 Cadastre: code 1308 nom: KINGSEY

Municipalité: code 41580 nom: ST-LUCIEN Rang: code 08 nom VIII

Lot(s): no P.24C no no no no

3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

No: 1

Superficie: 12.0 ha
3

4 - PHOTO

No de photo: Q85332-18 Échelle: 1:15000

Fouillet: 31H16 SK Altitude: 110 m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrière résiduelle:

rés. m²/ha, feuil. m²/ha

2. Diamètre des couronnes de lumière:

3. Tiges choisies: résineux 2142 tiges/ha, 99 %

feuilles 25 tiges/ha, 1 %

4. Qualité des tiges

conservées: 1 - Acceptable

5. Blessures

aux arbres: 1 - Rares

6. Chemins de débardage:

largeur m, espacement m

7. Volume marchand abandonné:

8. Nombre de tiges marchandes:

non abattues 2275 tiges/ha, vol. m³/ha

9. Nombre de tiges non marchandes:

non abattues tiges/ha

10. Végétation éliminée:

herbacée %, ligneuse %

11. Efficacité du traitement:

95 %

12. Andains:

%

13. Largeur: A) bandes coupées m

B) bandes non-coupées m

14. Disposition des déchets de coupe: 1 - Acceptable

15. Nombre de microsites à l'hectare:

16. Distance entre les fossés:

m

17. Profondeur des fossés: principaux m, secondaires m

18. Bassins de sédimentation:

19. Équipement utilisé: Scie mécanique

20. État des fossés:

état des ponceaux:

21. Surface de roulement: largeur m, emprise m

22. Prélèvement des rangées:

23. Volume récolté dans les interbandes:

%

24. Produit appliqué:

25. Quantité à l'hectare:

26. Date du traitement: 92.11.05

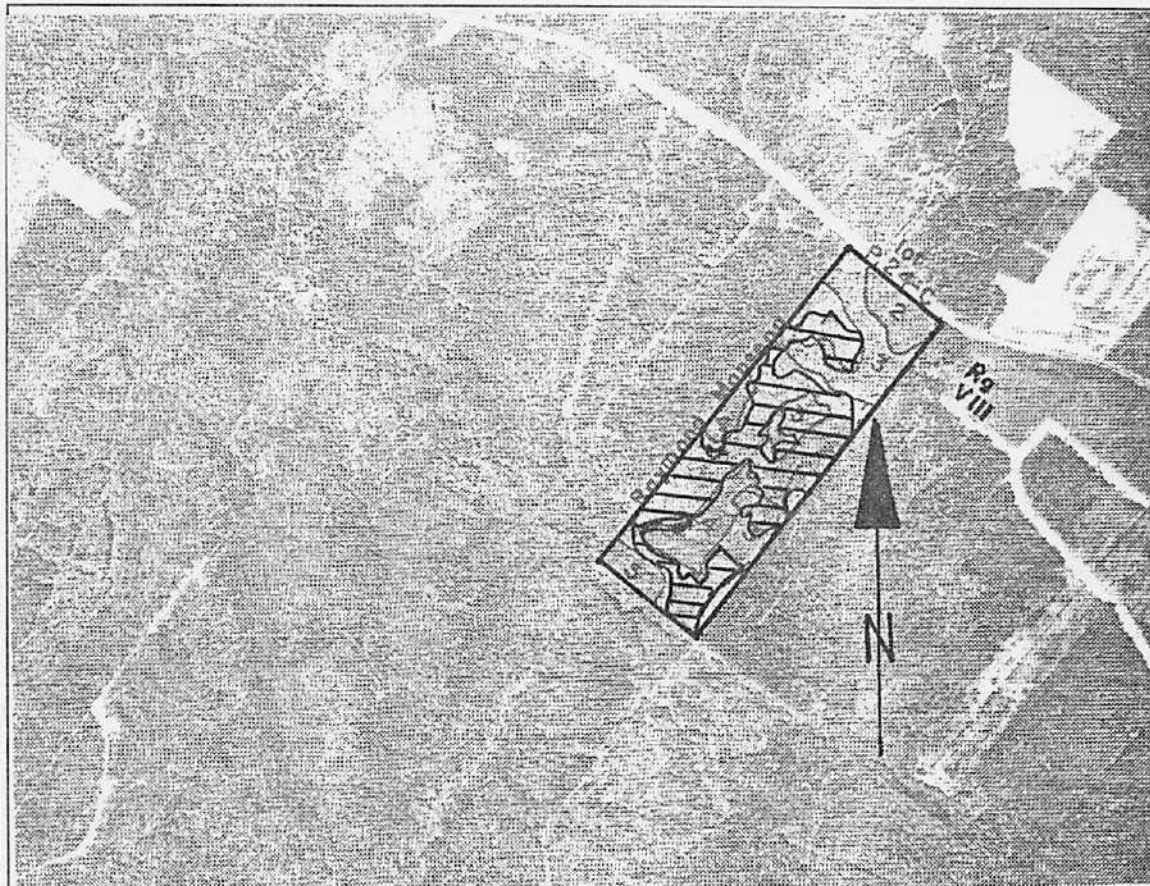
27. No de prescription d'origine:

28. Respect des bandes de protection:

29. Uniformité de l'épandage:

30. Fertilisant fabriqué par:

31. Travaux réalisés par: S.S.A.D.



6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Âge	Provenance	Pépinière	Type de plants RN / Rac	Densité tiges / ha	Espacement m X m
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	0					0	

Objectif de reboisement: Date:

Qualité: 0.0 % Qualité du site: Végétation compétitive:

Superficie reboisée: 0.0 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

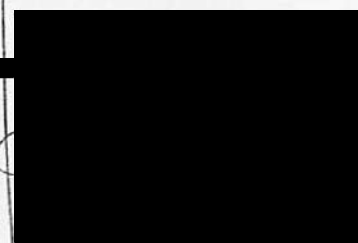
Code de production	Code des travaux	Nombre d'unité ha/km/1000 pl.	Taux	Montant aide financière	%	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réservé MER
0862	CPCK	8.800	720	6336.00	0	0.00	0.000	6336.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par:



RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:

☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification

en vertu du C.T.

numéro:

Raison du refus ou de la modification:

Vérifié et approuvé par:

Fonctionnaire autorisé

Date

NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION

0442121920763 9211

8 - AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

Expédié le 02 DEC 1992

Numéro du plan de gestion de la(les) propriété(s)

044212191026

concernée(s):

Conseiller forestier accrédité : Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

No:	1742121150447
3 - PARCELLE	
No.	0
Sup. ou long. :	21.4

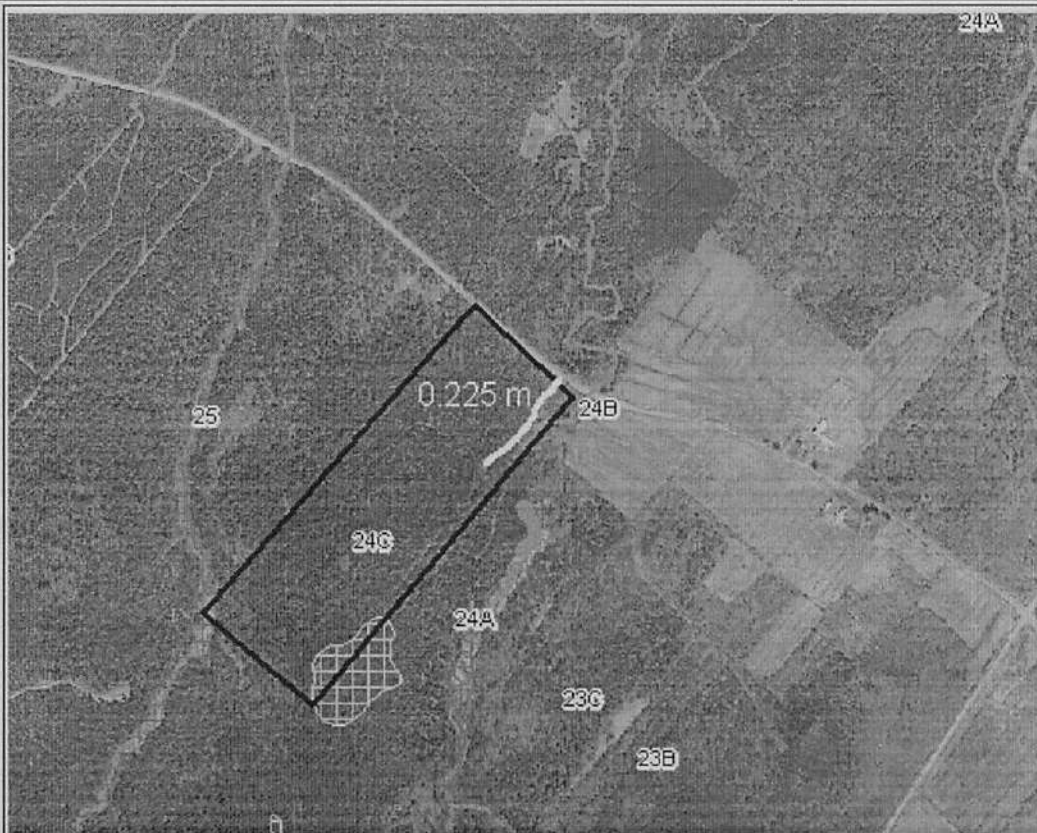
4-PHOTO AÉRIENNE ET CART

Région écologique: 2c	Tenure: 203	Code unité d'évaluation: 0380-62-4060	
Municipalité code: 49030	Nom: :ST-LUCIEN		
Cadastre code: 1308	Nom: :KINGSEY	Rang code: 08	Nom: VIII
Lot no: 24C-1		No du PAF: 17421211304071402	Prop no: 01

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1N15000
Feuillet: 31H16 SE

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire:	☐	Inventaire forestier (visite terrain):	☐
Description du peuplement	Groupement d'essences :		
	Densité:		
	Hauteur (m ou cm pour plantation):		
	Origine ou perturbation:		
	Classe terrain:	DHP moyen :	
	Autre que peuplement :		
Faunique	Âge ou année de plantation:		
	Couverture de broussaille:		
	Tiges opprimées (%)	H:	L:
	% de tige de 1 m et -		
	Taux mortalité ou tiges affectées		
	Régénération (tiges/ha):		résineux:
			feuillus:
	Coefficient de distribution:	résineux:	
		feuillus:	
	O: ☐ L: ☐	Total :	
Faunique	Recouvrement 0-1m(%):		1-2m(%):
	Nb tige avenir (Qté/ha):		% ti qualité:
	% essences compagnes:		
	Arbre vétérans ☐ ou chicots ☐	(Qté/ha):	
	Texture:	S-L: Sable loameux	
Terrain	Relief		
	Profondeur 4 : 91 cm et plus		
	Dépôt		
	Drainage : 3-Drainage modéré		
	Type écologique		
	IQS:		
Terrain	Rapport H/D:		
	Révénéré selon kioto		



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

[illegible]

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

[illegible]

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

AMÉLIORATION DE CHEMINS D'ACCES

Le but de cette intervention est de rendre carrossable certaines sections d'un chemin d'accès devenues impraticables.

CONSTRUCTION DE PONT OU DE PONCEAUX

Installation d'un ponceau (ou d'un pont, d'une arche, ponceaux parallèles) servant à assurer une traversée de cours d'eau (permanent ou intermittent) adéquate lors de réalisation d'une voirie ou d'une amélioration de voirie forestière.

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage :

- à indemniser l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes,

- à respecter les conditions

- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Producteur forestier reconnu: _____ Date : _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu Date : Tech ☐ Exéc ☐Conseiller forestier accrédité _____ Date : _____ Tech ☐ Exéc ☐

Préparé par: Serge Nadeau, tech. Date: 2015-12-14
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de Alexandre Guay-Picard ing. f.

Signature Ing. f. _____ No permis _____ Date _____

	Oui	Non
--	-----	-----

Dérivation à un règlement : ☐ ☐

Ajustement au PPMV : ☐ ☐

Si oui justifications ou précisions :

of our justifications or preconditions: _____

Conseiller forestier accrédité : Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

Attestation de l'ingénieur forestier

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture ~~et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence~~

☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

3-Parcelle
Numéro: 0
Superficie: 21,4 ha/km

2- Localisation
Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2 Code unité d'évaluation: 0380624060
Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY
Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VIII
Lot(s):no 24C.1 no no no no No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte
Échelle: 1:15000
Altitude: 110
Feuille: 31H18 SE
No. photo: Q97118-240

5-Données forestières

Gr.essences:
Densité:
Hauteur: Âge:
Autre que peuplement:
DHP moyen:
Couverture(broussaille): %
Taux de mortalité ou tiges affectées:
Tiges herbacées %
opprimées: ligneuses %
Régénération: résineux tiges/ha
feuillus tiges/ha
Coefficient de résineux %
distribution: feuillus %
Nb de tiges d'avenir:
Type écologique:
% des tiges de 1m. et moins:
% de tige de qualité:
% d'essence compagne:
IQS à 50 ans:

Relief:
Texture:
Profondeur:
Pierrosité:
Drainage:
Arbres résiduels:
Origine ou perturb.:

6- Volumes et surfaces terrières

Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Surface m2/ha	Volume m3 sol/ha	Tige non marchandes à enlever/ha		Volume marchand à enlever	
	Nb./ha	diam.	Nb./ha	diam.			Essence	%	Essence	%
Total										

Total:

7- Reboisement préconisé

Choix	Essence	Quantité	Type	Méthode	Espace(m)

Total de plants: No. de dépôt:
Obj. de reboisement:

9- Zones à protéger

Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Autres	m

8- Traitement

Produit à utiliser:

Qté/ha:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Montant aide financière
Qté totale:	1122	PAF	1,000	180	180,00
Période recommandée:					
Appareil à utiliser:					

Montant total de l'aide financière: 180,00

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Aide financière acceptée:
☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modification
Raison du refus ou de la modification
Représentant autorisé
Date

10-Description de l'intervention

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
Le plan d'aménagement forestier de votre propriété consiste à visiter le(s) lot(s) boisé(s) de manière à identifier la nature des travaux sylvicoles susceptibles d'être réalisés en vue d'augmenter le potentiel ligneux de vos peuplements. Cette visite permet également d'identifier chaque peuplement forestier en indiquant l'âge, la hauteur, la densité et la superficie correspondante ainsi que les essences forestières qui le compose.

No. du plan d'aménagement forestier

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :
- À dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les cinq (5) ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- À respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- Dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Je, Conseiller forestier accrédité ☒ ou Producteur forestier reconnu ☐, demande à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence me désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

2004-05-05
Date

3-Parcelle

No. 0

Superficie:

21.4 ha/km

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2 Code unité d'évaluation: 0380624060

Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY

Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VIII

Lot(s):no 24C.1 no 10 no no No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte

Échelle: -1\15000

Altitude 110

Feuillet: 31H16 SE

No. photo: Q97118-240

5- Résultats et qualité des interventions

1. Surface terrière résiduelle Rés. Feu. (m2/ha):

2. % de prélèvement:

3. Chemin de débardage: largeur:

4. Chemin de débardage: espace.:

5. Prélèvement des rangées:

6. Blessures aux arbres:

7. Volume marchand abandonné:

8. Qualité des tiges conservées:

9. Nb de semenciers (qté/ha):

10.Tiges éclaircies ou dégagées: % ti/ha

Résineux:

Feuillus:

Total:

11. % tiges de 1m. et -:

12. Végétation éliminée: herbacée ligneuse

13. Nb de tiges de qualité: Rés. Feu.

14. Hauteur d'élague:

15. Nb tiges traitées:

16. Type de protecteur:

17. Andains:

18. Produit ou matériel utilisé:

19. Quantité à l'hectare:

20. Nb de microsites à l'hectare:

21. Distance entre les fossés:

22. Profondeur des fossés principaux:

23. Profondeur des fossés secondaires:

24. Bassins de sédimentation:

25. État des fossés:

26. État des ponceaux:

27. Surface de roulement:

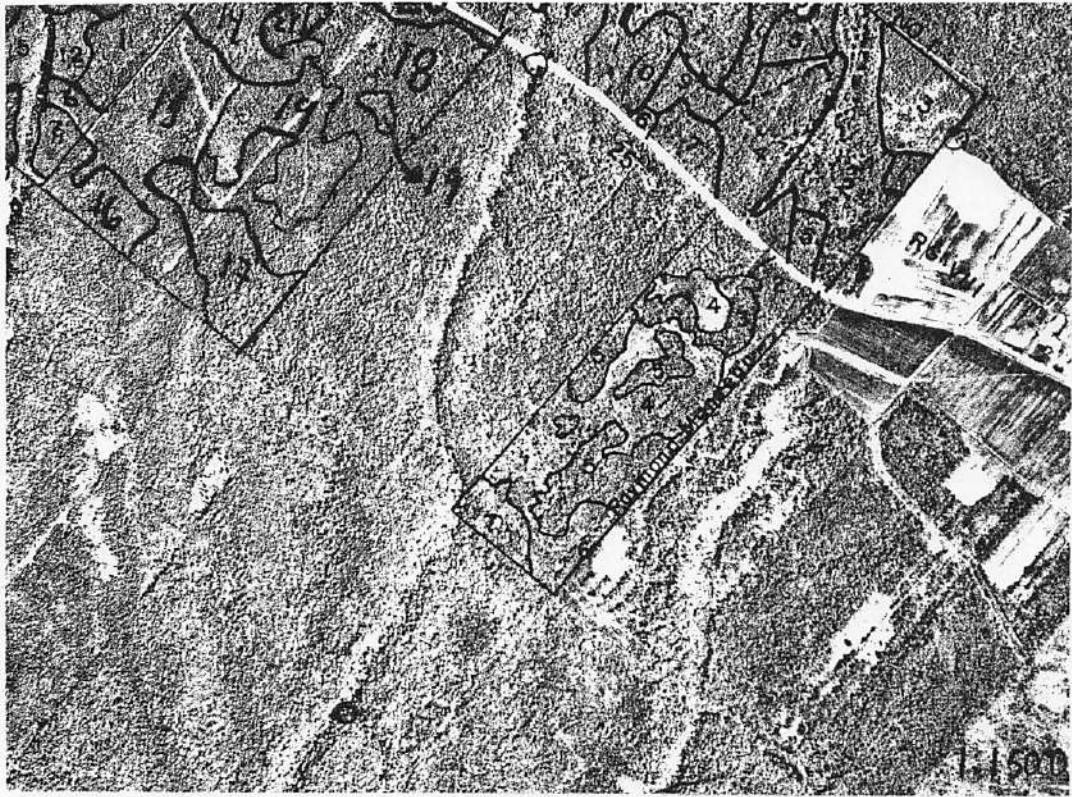
28. Emprise

29. Équipement utilisé:

30. Efficacité du traitement: %

31. Période de réalisation: 2004-06-01

32. Travaux réalisés par: S.S.A.D.



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Quantité	Type	Provenance	Densité	Espacement	Stock
Total:						
Qualité:						
Superficie reboisée: ha						

7- Travaux exécutés et demande d'aide financière

Code de production	Code de travaux	Nom du traitement	Unité	Taux	Sous-Total	Réduction			Total
						%	\$	Sup.	
1122	PAF	Plans simple de gestion 4 à 50 Ha	1.000	180	180.00 \$	0	0	0	180.00 \$

8. Autres critères d'appréciation

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? OUI

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 17421210400340406

Attestation de l'ingénieur forestier

☐ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'Agence forestière des Bois-Francs.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par:
J.-G. Forcier ass. tech.
Date: 2004-06-01
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Alexandre Labonté ing.f. Permis: 03-035

Date

Réservé à l'Agence

☐ L'agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

☐ L'agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1742121040034 0406 1

6

No: 1742121150447

3- PARCELLE

No. 0

Sup. ou long : 21.4

2- LOCALISATION

4-PHOTO AERIENNE ET CARTE

Région écologique: 2c
Municipalité code: 49030
Cadastre code : 1308
Lot no: 24C.1

Tenure: 203
Nom: :ST-LUCIEN
Nom: :KINGSEY

Code unité d'évaluation: 0380-62-4060
Rang code : 08
Nom: VIII
No du PAF : 17421211304071402
Prop no: 01

Photo (1): Q10004_23
Photo (2):
Échelle: 1/15000
Feuillet: 31H16 SE

5- Résultats et qualité des interventions

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

1. Surface terrière résiduelle (m²/ha) :

2. Prélèvement (%) :

3. Chemin de débardage largeur (m) :

4. Chemin de débardage espacement (m) :

5. Prélèvement des rangées :

6. Blessures aux arbres :

7. Volume marchand abandonné (m³) :

8. Qualité des tiges conservés :

9. Nombre de semenciers (qté/ha) :

10. Tiges éclaircies ou dégagées :

11. % de tiges de 1 m et - :

12. Végétation éliminée (%) :

13. Hauteur d'élagage :

14. Nombre de tiges traitées :

15. Type de protecteur :

16. Andains (%) :

17. Produit ou matériel utilisé :

18. Quantité à l'hectare :

19. Nombre de microsites (qté/ha) :

20. Distance entre les fossés (m) :

21. Profondeur fossés principaux (m) :

22. Profondeur fossés secondaires (m) :

23. Bassins de sédimentation :

24. État des fossés :

25. État des ponceaux :

26. Surface de roulement (m) :

27. Emprise (m) :

28. Machinerie ou équipement utilisé :

29. Efficacité du traitement (%) :

30. Respect des lois et règlements :

31. Période de réalisation :

32. Travaux réalisés par :

33. % Essences compagnes :

Résineux

Feuillus

%

Tiges/ha

Herbacée

Ligneuse

Oui

A : acceptable

A : acceptable

4

12

Pelle mecanique

100

Oui

2016-01-11

C : SSAD

Essence

Quantité

Type

Densité (tiges/ha)

Espacement (m)

Pépinière

Code de stock

Total

Superficie reboisée : ha

Code prod.

Code trav.

T E G

Unité

Taux

Sous-total

Réd.(\$)

Total tech

Taux

Sous-total

Réd.(\$)

Total exec.

Grand Total

2102

VFA

G

0.225

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

2201

CPONC

G

2.000

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

Programme : AR-01

Montant total de l'aide financière:

0.00

0.00

0.00

8- DONNÉES FAUNIQUES

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Arbres fruitiers (qté/ha;essence) :

Arbres vétérans ou chicots (qté/ha) :

Autres :

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui

REMBOURSEMENT DES TAXES. Travaux non subventionnés.

Réservé à l'Agence

Attestation de l'ingénieur forestier

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :

Producteur forestier reconnu, et ce, pour un montant de \$

Conseiller forestier accrédité, et ce, pour un montant de \$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée

Signature de l'Agence

Date :

Si non inscrit à la prescription : Oui Non

Dérogation à un règlement :

Ajustement au PPMV :

Si oui justifications ou précisions :

Signature Ing. F.

79-046

No permis

160204

Date

No: 1742121150447 16-02 1

60/69

Expédié le 1 1 SEP 1995

PRESCRIPTION
Reboisement et travaux sylvicoles

MINISTÈRE: 051	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERRITOIRE
TRANSAC.: 194	4 0	1 - Enlever 2 - Ajouter 3 - Modifier	Nombre de lignes	Nombre de lignes	1 - Canada 2 - États-Unis 3 - Autres pays	415300 2

2 - LOCALISATION		3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion (MFO): 41	Région écologique: 2	Unité de travail:	Code d'unité d'évaluation: 0380624060
Tenure: 202	Cadastre: code 1308 nom: KINGSEY		
Municipalité: code 49030 nom: ST-LUCIEN	Rang: code 08 nom: VIII		
Lot(s): no P-24C	no	no	no, prop: 1

No: 0
Superficie: 21.5 ha

4 - PHOTO

No de photo: 085332-18 91156 échelle: 1:15000

Feuille: 01H16 SE Altitude: 110 m

5 - ETAT DU TERRAIN

Relief: _____

Texture: _____

Profondeur: _____

Pierrosité: _____

Drainage: _____

Arbres résiduels: _____

Densité (déchet): _____

Classe de fertilité: _____

6 - DESCRIPTION DU PEUPEMENT

Gr. essences: _____

Densité: _____

Hauteur: _____ m Âge: _____

Autre que peuplement: _____

Couverture (broussailles): _____ %

Taux de mortalité: _____ %

Végétation herbacée _____ %

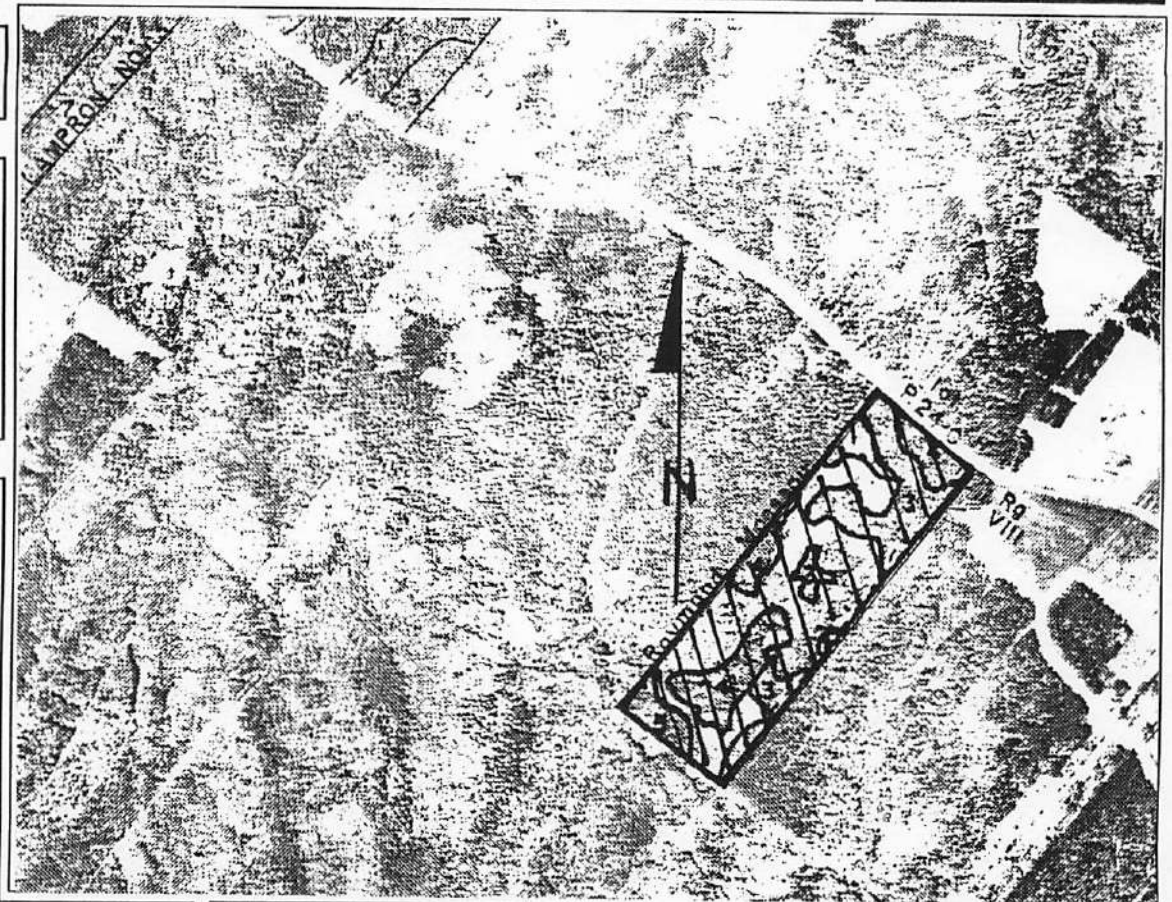
à éliminer: ligneuse _____ %

Régénération: résineux _____ tiges/ha

feuillus _____ tiges/ha

Coefficient de résineux _____ %

distribution: feuillus _____ %



Essence	Tiges non marchandes nb/ha	diam.	Tiges marchandes nb/ha	diam.	Surface m²/ha	Volume m³ sol./ha
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

7 - REQUISITION DE PLANTS

Choix fixe	Essence	Quantité	Type de plants RN/RNS/REC	Méthode MAN/MEC	Espacement (m)

Numéro de dépôt: _____

Quantité totale: _____

Objectif de reboisement: _____

8 - TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code des travaux	Nb d'unités ha/m/1000 pi.	Taux	Montant aide financière	Échéance
	1081-3	NCDP	1.200	1230	476.00	
Qté / ha:			0.000	0	0.00	
Qté totale:			0.000	0	0.00	
Période recommandée:			0.000	0	0.00	
05109			0.000	0	0.00	

Appareil à utiliser: _____

Pelle mécanique

Montant total de la subvention: 1476.00

Tiges non marchandes à enlever /ha		Volume marchand à enlever	
Essence	%	Essence	%
	0	Sapin, épinette	0
	0	Autres résineux	0
	0	Tremble, peuplier	0
	0	Autres feuillus	0
Total	0	Vol. total m³/ha	0
		Surface terre résiduelle m²/ha	0

9 - ZONE A PROTEGER	BANDES DE PROTECTION
Hab. permanentes	n/a m
Eau potable	n/a m
Pisciculture	n/a m
Activités récréatives	n/a m
Cours d'eau	n/a m
Étang - lac	n/a m
Sect. expérimental	n/a m
Autres	n/a m

9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

DRAINAGE FORESTIER.

Pour accentuer et maintenir la croissance des arbres de ce peuplement, un réseau de drainage devra être effectué en accord avec les plans et devis approuvés par le ministère.

Numéro du plan de gestion de la(les) propriété(s) concernée(s): 0442121091026

Description préparée par: _____

RÉSERVÉ AUX PRODUCTEURS

Je demande au ministère des Forêts une aide financière pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus.

Je déclare n'avoir bénéficié d'aucune aide financière du gouvernement du Québec, pour la réalisation desdits travaux.

Je m'engage :

- à respecter et à protéger les travaux décrits plus haut pendant une période de dix ans ;
- à reboiser les terrains qui auront fait l'objet de travaux préparatoires au reboisement durant les deux années suivantes ;
- à rembourser les subventions, y compris la valeur des plans de reboisement, au ministère des Forêts, si les travaux décrits plus haut sont détruits ou les terrains non reboisés, ainsi que la surcoûte encourue.

SITE DE REBOISEMENT:

- ☐ Accepté
- ☐ Refusé
- ☐ Partiellement

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Promesse d'aide financière en vertu du C.T. numéro: _____

Aide financière acceptée:

- ☐ oui ☐ non ☐ partiellement avec modification

Raison du refus ou de la modification: _____

Cette promesse est valide jusqu'aux dates indiquées à la section -8- à condition que les travaux faisant l'objet d'une aide financière aient été entièrement réalisés et tous les rapports soumis à ces dates.

Fonctionnaire autorisé

Date

NUMÉRO DE PRESCRIPTION

0442121950834



MINISTÈRE: 051	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERRITOIRE
TRANSAC.: 194	4 0	1. Entendre 2. Ajouter 3. Modifier	Nombre de lignes	Nombre de lignes	1 - Canada 2 - États-Unis 3 - Autres pays	415300 2

2 - LOCALISATION		3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion (MFO): 41	Région écologique: 2	Unité de travail: Code d'unité d'évaluation: 0380624060	No: 0
Tenure: 202	Cadastre: code 1308 nom : KINGSEY		Superficie: 21.5 ha
Municipalité: code 49030 nom : ST-LUCIEN	Rang: code 08 nom VIII		
Lot(s): no P-24C no no no no no no	no prop: 1		

4 - PHOTO

No de photo: 085332-18 91156-11
Feuillet: 31H16 SB
Altitude: 110 m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrière résiduelle:
rés. m²/ha, feuil. m²/ha

2. Diamètre des couronnes de lumière: m

3. Tiges choisies: résineux %
feuillus %

4. Qualité des tiges
conservées:

5. Blessures
aux arbres:

6. Chemins de débordage:
largeur m, espacement m

7. Volume marchand abandonné: m³

8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha, vol. m³/ha

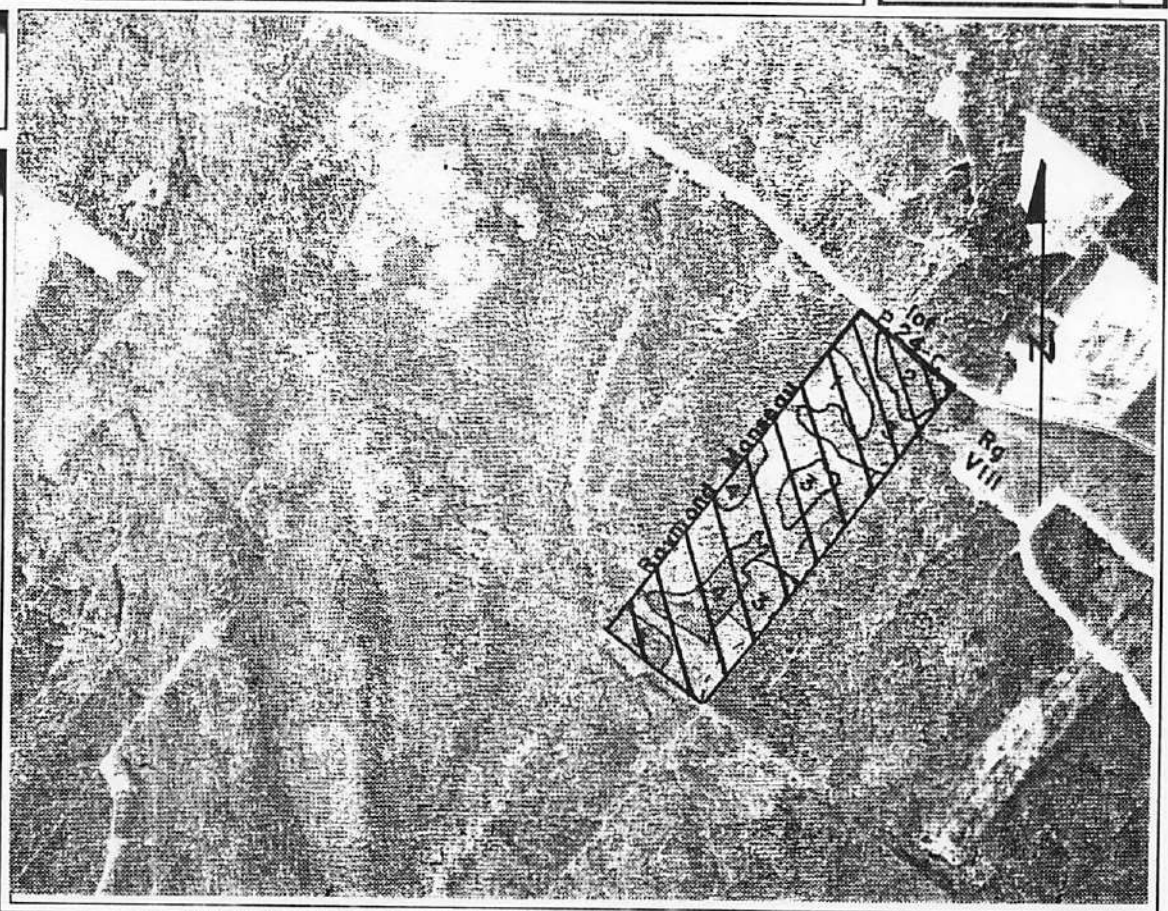
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha

10. Végétation éliminée:
herbacée %, ligneuse %

11. Efficacité du traitement: %

12. Andains: %

13. Largeur: A) bandes coupées m
B) bandes non-coupées m



14. Disposition des déchets de coupe:

15. Nombre de microsites à l'hectare:

16. Distance entre les fossés: 350 m

17. Profondeur des fossés: principaux 1.2 m, secondaires 0.0 m

18. Bassins de sédimentation: OUI

19. Équipement utilisé: Pelle mécanique

20. État des fossés: 1 - Acceptable
État des ponceaux: 1 - Acceptable

21. Surface de roulement: largeur m, emprise m

22. Prélèvement des rangées:

23. Volume récolté dans les interbandes: %

24. Produit appliqué:

25. Quantité à l'hectare:

26. Date du traitement: 05.09.11

27. No de prescription d'origine:

28. Respect des bandes de protection:

29. Uniformité de l'épandage:

30. Fertilisant fabriqué par:

31. Travaux réalisés par: S.S.A.D.

6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Âge	Provenance	Pépinière	Type de plants RM / flac	Densité tiges/ha	Espacement m X m
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	0					0	

Objectif de reboisement: Date:

Qualité: 0.0 % Qualité du site: Végétation compétitive:

Superficie reboisée: 0.0 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités ha/km/1000 pl.	Taux	Montant aide financière	%	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réserve MER
1081-3	NCDR	1.298	1230	596.54	0	0.00	0.000	596.54	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par:

Christian Pagnier

05.10.20

Date

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement
☐ avec modification

en vertu du C.T.
numéro:
Raison du refus ou de la modification:

Vérifié et approuvé par:

Fonctionnaire autorisé

Date

NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION

0442121950834 9510 1

Numéro du plan de gestion de la(les) propriété(s)
concernée(s) 0442121891026

3-Parcelle

Numéro: 000

Superficie: 21.4 ha/km

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2c Code unité d'évaluation: 0380-62-4060

Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY

Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VIII

Lot(s):no 24.1 no no no no No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte

Échelle: 1\15000

Altitude: 110

Feuillet: 31H16 SE

No. photo: Q10004_23

5-Données forestières

Gr.essences:

Densité:

Hauteur: Âge:

Autre que peuplement:

DHP moyen: cm

Couverture(broussaille): %

Taux de mortalité ou tiges affectées %

Tiges herbacée % Total

opprimées: ligneuse % %

Régénération: résineux tiges/ha

feuillus tiges/ha

Coefficient de résineux % Total

distribution: feuillus % %

Nb de tiges d'avenir:

Type écologique:

% des tiges de 1m. et moins:

% de tige de qualité:

% d'essence compagne:

IQS à 50 ans:

Rapport H/D (x 100) :

Dépôt:

Texture:

Profondeur:

Pierrosité:

Drainage:



6- Volumes et surfaces terrières

Prélèvement cible : %

Essences	Tiges non marchandes	Tiges marchandes	S.T.	S.T. Rés.	Volume
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diam.	m2/ha
					m2/ha
					m3 sol/ha
Total					

7- Reboisement préconisé

Essence	Quantité	Type	Méthode	Espace(m)

Total de plants:

Obj. de reboisement:

No. de dépôt:

Régénéré selon Kyoto :

9- Zones à protéger

Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Autres	m

8- Traitement

Produit à utiliser:

Qté/ha:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière
Qté totale: 1	1122	PAF	1.000	0	0.00
Période recommandée:					
Toute					
Appareil à utiliser:					
Classe de terrain :					

Montant total de l'aide financière: 0.00

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Je m'engage :

- À dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour les autres travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;

- À respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;

- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

2014-02-12

Signature du producteur forestier

Date

Demande de participation financière

Je, Conseiller forestier accrédité ☒ , ou Producteur forestier reconnu ☐ , demande à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence me désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

2014-02-12

Signature du demandeur

Date

10-Description de l'intervention

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier de votre propriété consiste à visiter le(s) lot(s) boisé(s) de manière à identifier la nature des travaux sylvicoles susceptibles d'être réalisés en vue d'augmenter le potentiel ligneux de vos peuplements. Cette visite permet également d'identifier chaque peuplement forestier en indiquant l'âge, la hauteur, la densité et la superficie correspondante ainsi que les essences forestières qui le compose.

No. du plan d'aménagement forestier

17421211304071402

3-Parcelle

No. 000

Superficie:

21.4 ha/km

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2c Code unité d'évaluation: 0380-62-4060

Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY

Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN

Lot(s):no 24.1 no 10 no no No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte

Échelle: 1\15000

Altitude 110

Feuillet: 31H16 SE

No. photo: Q10004_23

5- Résultats et qualité des interventions

1. Surface terrière résiduelle Rés. Feu. (m2/ha):

2. Prélèvement total (ST) :

3. Chemin de débardage largeur m :

4. Chemin de débardage espace m :

5. Prélèvement des rangées: 1 /

6. Blessures aux arbres: %

7. Volume marchand abandonné:

8. Qualité des tiges conservées:

9. Nb de semenciers (qté/ha):

10. % essences compagnes :

11. % tiges de qualité (CR) :

12.Tiges éclaircies ou dégagées: % ti/ha

Résineux:

Feuillus:

Total:

13. % tiges de 1m. et -:

14. Végétation éliminée: herbacée ligneuse

15. Hauteur d'élague (m) :

16. Nb tiges traitées: ti/ha

17. Type de protecteur:

18. Andains:

19. Produit ou matériel utilisé:

20. Quantité à l'hectare:

21. Nb de microsites à l'hectare:

22. Distance entre les fossés:

23. Profondeur des fossés principaux:

24. Profondeur des fossés secondaires:

25. Bassins de sédimentation:

26. État des fossés:

27. État des ponceaux:

28. Surface de roulement:

29. Emprise

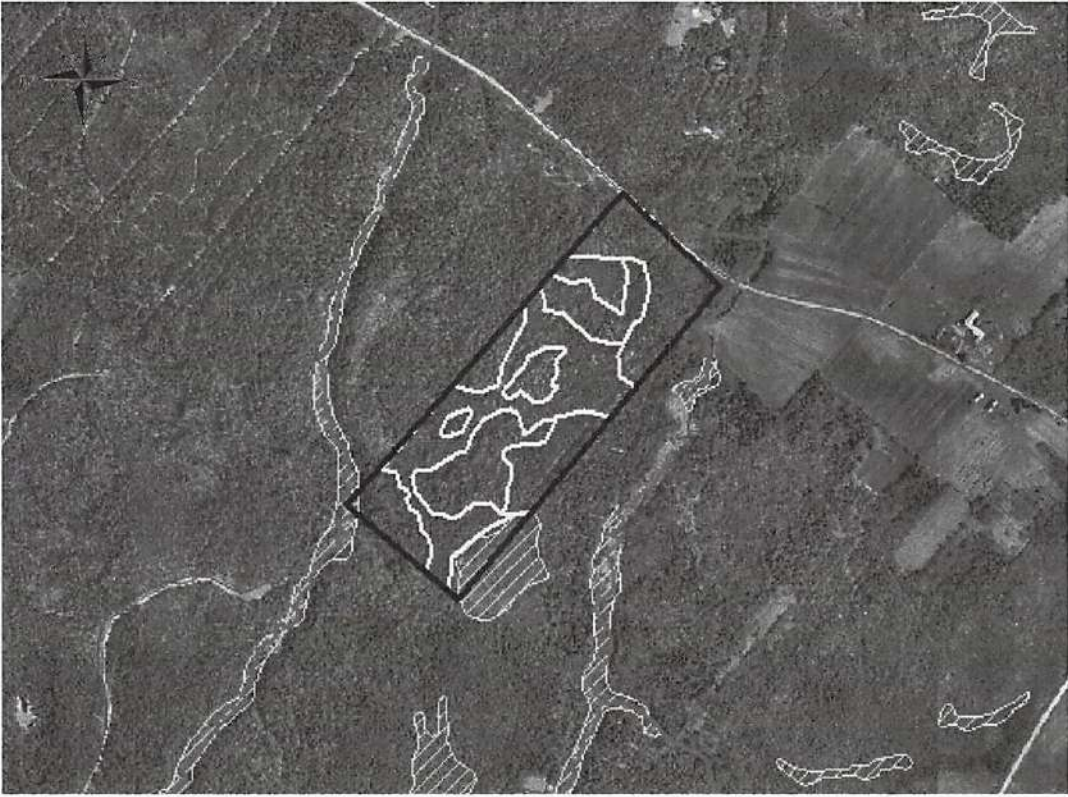
30. Équipement utilisé:

31. Efficacité du traitement: 100 %

32. Période de réalisation: 2012-02-12

33. Travaux réalisés par: C : SSAD

34. Respect des bandes de protection : oui



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Quantité	Type	Provenance	Densité	Espacement	Stock

Total:

Qualité:

Superficie reboisée: ha

7- Travaux exécutés et demande d'aide financière

Code de production	Code de travaux	Nom du traitement	Unité	Taux	Sous-Total	Réduction			Total
						%	\$	Sup.	
1122	PAF	Plans simple de gestion 4 à 50 Ha	1.000	0	0.00 \$	0	0	0	0.00 \$

8. Autres critères d'appréciation

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? oui

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 17421211304071402

Attestation de l'ingénieur forestier

☐ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'Agence forestière des Bois-Francs.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par:
J.-P. Tremblay tech.f
Date: 2014-02-12
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

ing.f. Permis: 13-003

Date

Réservé à l'Agence

☐ L'agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

☐ L'agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1742121130407 1402 1

3-Parcelle

Numéro: 0

Superficie: 21,4 ha/km

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2 Code unité d'évaluation: 0380624060

Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY

Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VIII

Lot(s):no 24C,1 no no no No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte

Échelle: 1\15000

Altitude: 110

Feuillet: 31H16 SE

No. photo: Q97118-240

5-Données forestières

Gr.essences:

Densité:

Hauteur: Âge:

Autre que peuplement:

DHP moyen:

Couverture(broussaille): %

Taux de mortalité ou tiges affectées:

Tiges herbacée %

opprimées: ligneuse %

Régénération: résineux tiges/ha

feuillus tiges/ha

Coefficient de résineux %

distribution: feuillus %

Nb de tiges d'avenir:

Type écologique:

% des tiges de 1m. et moins:

% de tige de qualité:

% d'essence compagne:

IQS à 50 ans:

Relief:

Texture:

Profondeur:

Pierrosité:

Drainage:

Arbres résiduels:

Origine ou perturb.:

Enregistré mois de juin

Échue 2005/02/01

6- Volumes et surfaces terrières

Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Surface m2/ha	Volume m3 sol/ha
	Nb./ha	diam.	Nb./ha	diam.		
Total						

Obj. de reboisement:

9- Zones à protéger

Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Autres	m

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :

- À dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les cinq (5) ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;

- À respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;

- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Je, Conseiller forestier accrédité, ou Producteur forestier reconnu, demande à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence me désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Signature du producteur forestier

2004-05-05

Date

8- Traitement

Produit à utiliser:

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière
1122	PAF	1,000	180	180,00

Qté/ha:

Qté totale:

Période recommandée:

Appareil à utiliser:

Montant total de l'aide financière: 180,00

9- Zones à protéger

Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Autres	m

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :

- À dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les cinq (5) ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;

- À respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;

- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Je, Conseiller forestier accrédité, ou Producteur forestier reconnu, demande à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence me désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Signature du producteur forestier

2004-05-05

Date

RÉSERVÉ A L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement

☐ Non ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

2004-05-05

1742121040034



3-Parcelle

No. 0

Superficie:

21.4 ha/km

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 421 Région écologique: 2 Code unité d'évaluation: 0380624060
Tenure: 203 Cadastre: code 1308 nom :KINGSEY
Municipalité: code 49030 nom :ST-LUCIEN Rang: code 08 nom: VIII
Lot(s):no 24C.1 no 10 no no No. Propriété : 01

4- Photo aérienne et carte

Échelle: 1\15000
Altitude 110
Feuillet: 31H16 SE
No. photo: Q97118-240

5- Résultats et qualité des interventions

1. Surface terrière résiduelle Rés. Feu.
(m2/ha):
2. % de prélèvement:
3. Chemin de débardage: largeur:
4. Chemin de débardage: espace.:
5. Prélèvement des rangées:
6. Blessures aux arbres:
7. Volume marchand abandonné:
8. Qualité des tiges conservées:
9. Nb de semenciers (qté/ha):
10. Tiges éclaircies ou dégagées: % ti/ha
Résineux:
Feuillus:
Total:
11. % tiges de 1m. et -:
12. Végétation éliminée: herbacée ligneuse
13. Nb de tiges de qualité: Rés. Feu.
14. Hauteur d'élagage:
15. Nb tiges traitées:
16. Type de protecteur:
17. Andains:
18. Produit ou matériel utilisé:
19. Quantité à l'hectare:
20. Nb de microsites à l'hectare:
21. Distance entre les fossés:
22. Profondeur des fossés principaux:
23. Profondeur des fossés secondaires:
24. Bassins de sédimentation:
25. État des fossés:
26. État des ponceaux:
27. Surface de roulement:
28. Emprise
29. Équipement utilisé:
30. Efficacité du traitement: %
31. Période de réalisation: 2004-06-01
32. Travaux réalisés par: S.S.A.D.



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Quantité	Type	Provenance	Densité	Espacement	Stock

Total:

Qualité:

Superficie reboisée: ha

7- Travaux exécutés et demande d'aide financière

Code de production	Code de travaux	Nom du traitement	Unité	Taux	Sous-Total	Réduction			Total
						%	\$	Sup.	
1122	PAF	Plans simple de gestion 4 à 50 Ha	1.000	180	180.00 \$	0	0	0	180.00 \$

8. Autres critères d'appréciation

Le travail a-t-il été effectué
conformément à la prescription? OUI

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Attestation de l'ingénieur forestier

☐ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'Agence forestière des Bois-Francs.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par:

J.-G. Forcier ass. tech.

Date: 2004-06-01

Réalisé sous la responsabilité et la supervision
personnelle de:

Alexandre Labonté ing.f. Permis: 03-035

Date

Réservé à l'Agence

☐ L'agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

☐ L'agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

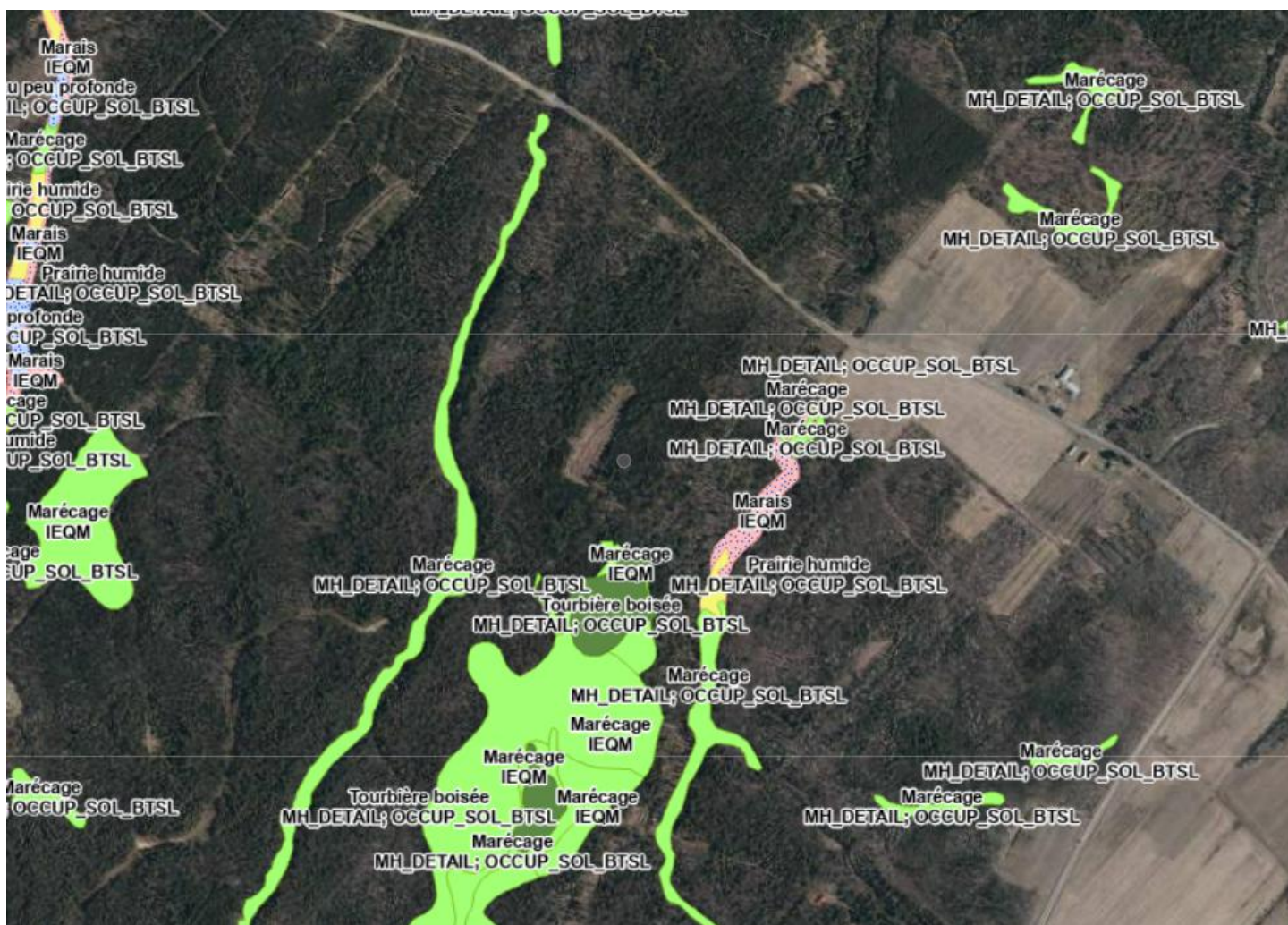
Numéro du plan d'aménagement forestier de la
propriété concernée 17421210400340406

1742121040034 0406 1

Milieu Humide

Adresse :
6675 8e Rang,
Saint-Lucien, QC, J0C 1N0

Lot(s) : 5 454 704



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=66a30b77dede4e59824851d3e0a58c74>



CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
6675 8e Rang,
Saint-Lucien, QC, J0C 1N0

Lot(s) : 5 454 704



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>